

UNIVERSITE GAZI  
INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES

LE PARTICIPE  
ETUDE GRAMMATICALE

41158

*Thèse de Doctorat*

Préparée par Kerime YILMAZ

Dirigée par professeur Dr. Nevin HADDAD

Ankara - 1995

Sosyal Bilimler Enstitüsü Müdürlüğü'ne

Sn. Kerime Yılmaz'a ait "Le Participe Etude Grammaticale  
adlı Çalışma, jürimiz tarafından Sosyal Bilimler Anabilim Dalında  
DOKTORA TEZİ olarak kabul edilmiştir.

Başkan .....

Üye .....

(Danışman)

Üye .....

Je suis particulièrement heureuse d'exprimer ici ma profonde gratitude à Madame le professeur Dr. Nevin Haddad qui a accepté d'être la directrice de ma thèse et qui n'a cessé de manifester une bienveillante attention à cette recherche.

Je désire aussi remercier Monsieur le professeur Dr. Rachid Haddad pour l'aide précieuse qu'il a apportée à ce travail.

Je dois également beaucoup à mes amis Aysel Yilmaztürk, Bahattin Sav Mustafa Yalçın et Ayşe Alper pour les entretiens qu'ils m'ont accordés.

## ABSTRACT

The subject of our research is "the participle" which has an important place in French language teaching and which has interested us because it has been interpreted and understood in a diversity of ways by various linguists.

We divided our research into four important chapters. The problems and the subjects have been examined in general in the first chapter. First we studied the evolution of latin to the old French and then to the modern French. While doing this we studied the relations between nouns, adjectives, verbs, adverbs with the participles. We then identified the conflicts caused by the different approaches of French linguists by taking into consideration a wide range of French linguists from the old ones to the most contemporary ones.

After having accomplished the previous stages of our study, we tried to examine "présent participle", "gerondive" and "past participle" from the point of view of syntax, semantics and morphology in detail. At this level, our starting point has been the use of language in everyday life and in the works of famous writers. There has been a great change in linguistics and in other areas but especially in "present participle", "past participle" and "gerondive". At the end of this study, we arrived to the conclusion that the teaching method of this grammar unit should be revised and reshaped instead of the traditional method that

has been pursued until now, and that a more modern approach must be adopted despite of the fact that this evolution hasn't been completed yet. We arrived to the conclusion that instead of continuing our teaching in the old classical way, we should revise and shape it with a more modern approach although this evolution hasn't completed.



## ÖZET

Fransız dili öğretiminde önemli bir yeri olan ve çeşitli dilbilimciler tarafından çok değişik biçimlerde algılandığı ve yorumlandığı için ilgimizi çeken "participe"ler araştırmamızın konusunu oluşturmaktadır.

Araştırma sonuçlarımızı dört ana başlık altında topladık. İlk bölümde konu ve problemlere genel bir açıdan baktık. "Participe présent", "participe passé" ve "gérondif"in latineden eski Fransızcaya oradan da çağımıza kadar geçirdiği evrimi; ve bu arada da isim, sıfat, fiil ve edat gibi diğer sözcük türleriyle ilişkilerini inceledik. Fransız dilinin en eski dilbilimcilerinden, çağdaşlara kadar uzanan geniş bir yelpazeyi tarayarak konuya birbiriyle çelişen yaklaşımları sergiledik. Daha sonra sırasıyla "participe présent", "gérondif" ve "participe passé"yi sözdizim (=syntaxe), anlambilim (=sémantique) ve yapıbilim (morphologie) yönünden derinlemesine incelemeye çalıştık. Bunu yaparken dilin günlük yaşamda ve ünlü yazarların eserlerindeki kullanımından hareket ettik.

Gördük ki pekçok bilim dalında olduğu gibi dilbilimde de özellikle "participe présent", "participe passé" ve "gérondif" konusunda son yıllarda büyük bir değişim yaşanıyor. Henüz tam olarak bu evrim tamamlanmamış da olsa, bu konudaki öğretimimizi eski, klasik biçimde yapmaya devam etmek yerine, yeniden gözden geçirmek ve daha modern bir yaklaşımla biçimlendirmek gerektiği sonucuna vardık.

## TABLE DES MATIERES

ABSTRACT .....	i
ÖZET .....	iii
INTRODUCTION .....	01
CHAPITRE I: LES GENERALITES SUR LE PARTICIPE .....	04
I. La situation du participe .....	05
participe / verbe .....	05
participe / adjectif .....	07
participe / nom .....	08
gérondif / nom .....	11
participe / préposition .....	12
participe / conjonction .....	15
participe / adverbe .....	16
A/ Les premiers grammairiens et le latin .....	20
B/ Les grammairiens modernes .....	24
CHAPITRE II: LA SYNTAXE .....	38
I. Le participe présent .....	40
A/ Caractéristiques verbales .....	40
1. Constructions grammaticales .....	40
2. Fonctions grammaticales .....	45
B/ Emploi adjectival .....	51
II. Le gérondif .....	58
III. Le participe passé .....	67
IV. L'accord du participe passé .....	78
CHAPITRE III: LA SEMANTIQUE .....	90
1. LE PARTICIPE PRESENT .....	90
- Valeur du participe présent .....	95
2. LE GERONDIF .....	102
- Valeur sémantique du gérondif .....	106
- L'apport du gérondif .....	113
- La place du gérondif: .....	121
en antéposition .....	122
en postposition .....	124
- L'infinitif et le gérondif .....	125
3. LE PARTICIPE PASSE .....	128
A/ Comme forme verbale .....	129
B/ Le participe passé employé comme adjectif .....	135
- Valeur active/passive .....	137
- Valeur temporelle .....	138
CHAPITRE IV: LA MORPHOLOGIE .....	140
- LE PARTICIPE PRESENT .....	140
- LE GERONDIF .....	146
- LE PARTICIPE PASSE .....	149
CONCLUSION .....	154
BIBLIOGRAPHIE .....	156

## INTRODUCTION

On sait que les premières grammaires du français ont été construites sur le modèle du latin. C'est ainsi que s'explique tout le vocabulaire grammatical français qui n'est autre que celui du latin. D'autre part, le schéma général de la grammaire latine a servi aussi pour le français. Il est rare de trouver au XVI<sup>e</sup> siècle une grammaire (comme celle de Meigret) qui s'occupe du fait linguistique français, lorsqu'il ne cadre pas avec celui du latin. On peut dire qu'en général les grammaires du XVI<sup>e</sup> siècle ne s'intéressent pas à la spécificité du français.

Au siècle suivant apparaît *La Grammaire* de Port-Royal<sup>1</sup> qui a été précédée par un livre *La Logique* de Port-Royal. Les auteurs ont voulu illustrer par la langue française les théories émises dans la *Logique*. Ils en viennent à soumettre l'usage de la langue aux lois rationnelles. Pour eux, l'usage du français est logique et la grammaire groupe les lois susceptibles de rendre plus conforme à la raison la langue française. C'est ainsi que la grammaire est devenue pour des siècles plus tard une grammaire normative. Et quoiqu'on en

---

<sup>1</sup> Le titre exact en est ARNAULD A. et LANCELOT CI *Grammaire générale et raisonnée de la Langue Française* Paris 1660.

dise, la règle commandait à l'usage sans être élaborée à la lumière de cet usage.

Plus près de nous, autour des années soixante, la plupart des disciplines scientifiques ont subi des transformations plus au moins radicales, rendues inévitables par le progrès réalisé dans les disciplines voisines. Ainsi la grammaire française, mettant à profit l'apport de la linguistique, a été emmenée à subir une refonte complète, qui l'a rendue plus proche de la structure exacte de la langue.

Le chapitre du participe, plus particulièrement, est en voie de mutation profonde. Aucune unanimité n'est faite, de nos jours, à son sujet.

Une chose est certaine: il n'est plus permis de répéter l'enseignement de la grammaire traditionnelle.

Nous ne prétendons pas élaborer le nouveau chapitre du participe. D'autres le feront mieux que nous. Nous voulons seulement révéler les lacunes de théories anciennes relatives aux participes, en exposant une foule de propositions présentées par les grammairiens modernes.

La restructuration du chapitre du participe n'est pas encore achevée. Les travaux les plus récents révèlent tantôt l'un, tantôt l'autre aspect du problème. Une vue synthétique ne sera possible que lorsque tous les points de détails auront été analysés et discutés.

Notre travail pourrait aider les enseignants de la grammaire, à reviser, dès à présent, certaines théories grammaticales et à reformuler quelques règles étrangères à l'usage du participe.



## CHAPITRE I

### GENERALITES SUR LE PARTICIPE

Avant d'entreprendre l'étude spécifique du participe, il est nécessaire de situer cette forme grammaticale par rapport aux formes voisines. Le nom de participe qu'elle porte révèle déjà des affinités avec plus d'une catégorie grammaticale. En effet, on a toujours répété que le participe est dit tel parce qu'il "participe" à la notion du verbe et à celle de l'adjectif. L'observation attentive de la langue révèle en plus des affinités avec le nom ainsi qu'avec les mots invariables.

## 1. LA SITUATION DU PARTICIPE

### Participe/ verbe

Dans toutes les grammaires françaises, le participe figure dans le chapitre du verbe. Ce fait le rattache d'emblée à la partie du discours qu'on appelle le verbe. Cependant à y regarder de près, la notion du participe ne peut pas s'intégrer dans la définition du verbe. *"Le verbe, d'après Grevisse, est un mot qui se conjugue<sup>2</sup>, c'est-à-dire qui varie en mode, en temps, en voix, en personne et en nombre."* Il ajoute entre parenthèse: *"Au participe, il varie parfois en genre."<sup>3</sup>*

Il est évident que le participe, contrairement au verbe, ne se conjugue point. En latin, il se déclinait. Le participe n'implique en lui-même aucune notion de temps. Il reçoit la temporalité du verbe principal de la phrase. Bien plus, il ne désigne aucune des trois personnes de la conjugaison, mais son emploi dans la phrase le renvoie à tel ou tel élément, sujet, objet etc... En français, il varie parfois en genre et en nombre à l'instar de l'adjectif et du nom. Ceci montre que la place du participe à l'intérieur du verbe est

<sup>2</sup> L'auteur écrit le mot souligné en caractère gras pour le mettre en relief.

<sup>3</sup> *Le Bon Usage*, 12e édition, refondue par André Goosse, Duculot, 1986, p.1159.

contestable. Comment insérer, sans hésitation, une forme qui ne se conjugue pas à l'intérieur d'un verbe défini comme "un mot qui se conjugue" ?

Il ne faut pas oublier cependant que le participe est toujours formé d'un radical verbal. C'est à ce titre seulement qu'on peut le placer dans le verbe. On peut y ajouter aussi l'indication du caractère passif et actif qu'on rencontre parfois dans l'opposition du participe dit présent et celui dit passé: Exemple: Troublant (actif), troublé (passif).

Le radical verbal désigne au départ une action qui peut être présente aussi dans le participe. Néanmoins, de nombreux participes cessent de suggérer l'action et désignent, à sa place, un état ou une qualité, qui le rapproche de l'adjectif.

Le participe est-il un mode verbal? Il semble qu'il y a lieu d'en douter. On verra plus loin que certains théoriciens modernes le nient catégoriquement. Que reste-t-il du participe pour en faire une partie du verbe, si l'on excepte son radical verbal et parfois son caractère actif-passif?

## Participe/ adjectif

Peut-on alors le joindre à la catégorie de l'adjectif? Certains l'ont fait, non sans raison, comme on le verra plus loin. "Parce qu'il a les fonctions de l'adjectif, écrit M. Grevisse, le participe devient facilement un adjectif pur et simple qu'on appelle souvent un adjectif verbal."<sup>4</sup> On voit que l'auteur du *Bon Usage* désigne par adjectif verbal les participes tant présents que passés employés comme adjectifs. Certains grammairiens réservent le nom adjectif verbal aux seuls participes présents.

L'usage l'a souvent considéré comme un adjectif, à tel point qu'on a presque oublié son origine verbale: Dans les expressions *l'an passé, la fleur fanée, une fille charmante*, les participes sont traités sur le même pied d'égalité que les adjectifs. Cet adjectif verbal révèle, s'il en était besoin, ce lien étroit entre le participe et l'adjectif. L'usage, confirmé par le témoignage des grammairiens, nous apprend qu'il n'est pas toujours aisé de distinguer l'adjectif verbal du participe correspondant. La ligne de démarcation n'est pas toujours nette, surtout lorsque l'orthographe ne vient pas à notre secours.

---

<sup>4</sup> Op. cit., p. 1341.

La plupart des adjectifs en -ent sont à l'origine des participes présents latins du 2e et 3e groupe. Citons en exemple *intelligent, ardent, patient, indolent etc...*<sup>5</sup>

## Participe / nom

On a souvent dit que le participe est la forme adjectivale du verbe et que l'infinitif en est la forme nominale. Toutefois le participe a des rapports assez étroits même avec le nom. Nombreux sont, en effet, les participes, soit présents, soit passés qui sont devenus de véritables noms. Les traces du participe ont presque disparu dans les noms suivants: *Le reçu* de la banque, *le relevé* des notes, *un fiancé, un fait, un écrit, une éclaircie, le battant* de la porte, *un habitant, un mendiant, le conquérant, la servante etc...*<sup>6</sup>

La transformation du participe en substantif est si complète que la désinence "-ant" se rapproche jusqu'à se confondre avec le préfixe "-eur" et parfois "-eux". Ainsi, comme le conquérant est celui qui fait des conquêtes, le coureur, le joueur, le chanteur désignent celui qui court, qui joue, qui chante... et ennuyeux est celui

<sup>5</sup> Voir M.Grevisse, op.cit., p.1343.

<sup>6</sup> Il faut rapprocher le participe substantivé "reçu" des deux noms "tissus" et "issue", comme l'attestent Brunot et Bruneau, *Précis de grammaire historique de la Langue Française*, Paris, 1949, p. 98.

qui ennue. Henri Estienne a deviné la similitude de "-ant" et de "-eur" et a écrit qu'on peut remplacer mesdisans (=médisants) par mesdiseurs (=médiseurs).<sup>7</sup>

On voit par là que le participe ne s'arrête pas à la frontière de la catégorie de l'adjectif, mais il enjambe aussi celle du nom. C'est "un procédé extrêmement vivant."<sup>8</sup>

Comme on l'a signalé pour l'adjectif, le participe présent latin en "-ens" (-entem) a donné naissance à plusieurs noms français comme *adhérent*, *affluent*, *expédient*, *président*, *excédent*, *résident* etc...<sup>9</sup> Signalons que l'ortographe moderne distingue le participe présent de l'adjectif verbal en attribuant à ce dernier la forme d'origine latine en "-ent" comme négligeant-négligent etc...<sup>10</sup> On remarque parfois que le même verbe donne naissance à deux participes dont l'un s'est transformé en nom ou en adjectif.

Exemple:

Savoir: sachant (participe), savant (adjectif ou nom),

<sup>7</sup> Cité dans L. Clément, Henri Estienne, Genève, 1967, p.371.

<sup>8</sup> Chevalier, J., Cl. Blanche-Benveniste, Cl. Arrive, M. Peytard, J., *Grammaire Larousse du français contemporain*, Paris, 1964, p.379.

<sup>9</sup> Bien plus "le nom *différend* (= contestation) dans le texte n'est qu'une variante graphique de l'adjectif *différent*". Grevisse, 1986, p.1342.

<sup>10</sup> Wagner-Pinchon, *Grammaire du français classique et moderne*, Hachette, Paris, 1962, p. 126.

Pouvoir: pouvant (participe), puissant (adjectif ou nom),

Vouloir: voulant (participe), bienveillant et malveillant  
(adjectif).

Ce phénomène ne se limite pas aux auxiliaires de mode, on le trouve aussi ailleurs. Ainsi:

Valoir: Valant (participe), vaillant (adjectif).

S'arroger: s'arrogant (participe), arrogant (adjectif).<sup>11</sup>

On aura sans doute remarqué que ces deux formes en "-ant" dérivent, l'une du radical de l'indicatif et l'autre de celui du subjonctif, attendu que *bienveillant* et *malveillant* se rattachent non point au verbe *veiller* mais plutôt au subjonctif *que je veuille*.

Tous ces participes devenus noms sont traités non point comme des participes mais plutôt comme des noms. Henri Estienne l'avait déjà noté, dès le XVI<sup>e</sup> siècle: "Un participe passé comme marié perd toute valeur verbale; c'est un véritable nom."<sup>12</sup>

<sup>11</sup> Knud, Togeby, *Structure grammaticale de la langue française*, Paris, 1965, p.177.

<sup>12</sup> *De latinitate falso suspecta*, Lyon, 1576, p.239.

## Gérondif / nom

Rien n'a été dit jusqu'ici de la forme du gérondif qui n'est autre que le participe présent précédé de la particule "en" dépourvue de toute valeur sémantique. Exemple: "Il marche en boitant." Il arrive que cette particule se transforme en préposition signifiant "à la manière de". Dans ce cas, l'expression qui est apparemment un gérondif se transforme en un syntagme nominal prépositionnel, en d'autres termes, le participe présent devient un nom. Exemple: "Ils se sont installés ici en *conquérants* avides." Lamartine écrit: "Elle le remit respectueusement sur mes genoux (...) en me regardant en *suppliante*."<sup>13</sup> *En regardant* est un gérondif invariable, tandis que *suppliante* est un adjectif variable, précédé de la préposition "en".

Le participe, en tant que tel, formé par le radical du verbe désigne plutôt une action. Ce caractère sémantique le relie au verbe et justifie, dans une certaine mesure, son insertion dans le chapitre du verbe. Il est nécessaire toutefois de souligner que le passage du participe à la catégorie de l'adjectif et du nom emmène inévitablement un changement sémantique. En conséquence, au lieu de désigner une action, il exprime alors soit une qualité, soit un être ou un objet. Ainsi le mot *écrit* prend deux valeurs sémantiques

---

<sup>13</sup> Lamartine, *Graziella*, II, p.15.

différentes dans "J'ai écrit" et dans "cet écrit de polémique est mordant." De même *habitant* prend un nouveau sens lorsqu'il passe de la catégorie du participe à celle du nom. De même on peut dire pour *reçu, fiancé, mendiant* etc...

On vient de voir que le participe transformé en substantif ou adjectif, subit les lois de la variation comme eux. Le gérondif et le participe présent sont, eux, invariables et le participe passé, en tant que tel, obéit à des règles d'accord spécifiques. Parfois des participes présents ou passés changent de catégorie en demeurant néanmoins invariables. C'est ce qui arrive lorsque le participe devient préposition, conjonction ou adverbe.

## Participe / préposition

La transformation du participe en préposition était facilitée en ancien français par le fait que le participe pouvait être placé avant le nom auquel il se rapportait. Ainsi dans l'exemple suivant: "N'as droit en France, ce dist-il oiant toz".<sup>14</sup> Ce qui signifie, en Français moderne: "Tu n'as aucun droit sur la France, il dit cela devant tous." Dans l'exemple de l'ancien français, *oiant* est le participe présent du verbe qui est devenu aujourd'hui *ouïr*. La traduction

---

<sup>14</sup> Le Charroi de Nîmes, v.198.

française ne peut pas être "tous l'entendant" sinon *oiant* devrait s'accorder au pluriel et devenir *oianz* et se placer après le pronom *tous* auquel il se rapporte. Cet usage de l'ancien français où le participe, placé avant le mot auquel il se rapporte et devenu invariable, a glissé insensiblement dans la catégorie des prépositions. De même "*voiant lor euz, abati lor seigneur*". Ce vers signifie: "devant leurs yeux (et non: leurs yeux le voyant), il abattit leur seigneur." Cet usage de l'ancien français a ainsi donné naissance à de nombreuses prépositions nées d'anciens participes. Citons *pendant, suivant, durant, excepté, passé, attendu, vu, y compris, étant donné* etc...<sup>15</sup>

Les prépositions *durant, moyennant, concernant, pendant, suivant, touchant, nonobstant* qui étaient peu fréquentes dans l'ancienne langue, proviennent de la langue du palais et de la chancellerie. *Non-obstant* (ne faisant pas obstacle) formé de deux mots *non* et *obstant* se rapproche de *hormis* (hors mis) qui date du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il en est de même de *ci-inclus, ci-joint, non-compris, y compris* où le participe est précédé d'un adverbe. Dès l'époque du bas-latin *près* dérive d'un participe passé (*pressum*) devenu préposition.<sup>16</sup> *Vu* a cessé d'être le participe passé du verbe *voir* pour ne plus signifier que "*étant donné*". A l'origine *durant* et *pendant* étaient construits en propositions principales absolues, comme

<sup>15</sup> Voir Grammaire Larousse du français contemporain, Paris, 1964, p. 395.

<sup>16</sup> Le Bon Usage, p.1506, § 985 Hist.

*l'année durant* qui signifie pendant que l'année se prolonge. Mais comme en ancien français le participe précédait le nom auquel il se rapporte, on disait: "*durant l'année*". C'est ainsi que le participe s'est transformé insensiblement en préposition.

Maurice Grevisse écrit: "L'invariabilité est de règle pour les participes *vu, attendu, excepté, compris*, qui jouent plus ou moins le rôle de préposition."<sup>17</sup> Cette règle dénote l'hésitation de l'usage, que le grammairien met en relief dans l'application de ce qu'il vient d'affirmer. A cette hésitation de l'usage s'ajoute à l'hésitation de l'auteur qui maintient l'appellation de participe à ces mots et a de la peine à les considérer comme des prépositions. Un peu plus loin, il écrit: "L'usage est un peu hésitant" et il présente à l'appui des exemples puisés aux grands auteurs. On lit quelques lignes plus bas: "S'ils sont postposés, ces participes s'accordent habituellement". Après avoir fourni les exemples nécessaires, il ajoute: "Exemples non conformes à l'usage habituel." On voit que l'usage actuel n'est pas encore sûr et uniforme. Cette hésitation ne s'arrête pas aux participes précédents. En effet, il ajoute, comme une deuxième règle: "L'invariabilité n'est pas obligatoire pour *étant donné* (toujours antéposé), pour *passé, mis à part* (qui peuvent être postposés)... Pour *ôté, entendu* et *oui*, on doit faire des réserves sur la vitalité de leur emploi comme attributs antéposés et invariables..."<sup>18</sup> D'autres

---

<sup>17</sup> Op.Cit. p.518.

<sup>18</sup> C'est nous qui soulignons.

participes sont occasionnellement laissés invariables quand ils précèdent le sujet du complément absolu".<sup>19</sup> Ainsi Georges Duhamel: "Venu la fin de l'hiver!" Il appert que le passage de certains participes à la catégorie des prépositions est en voie de réalisation et qu'il n'est pas jusqu'ici définitif. La ligne de démarcation n'est pas encore nette.

### Participe / conjonction

Certains participes devenus prépositions glissent, avec l'addition de *que*, dans la catégorie des conjonctions. Parmi lesquels on peut citer: *attendu que, pourvu que, vu que, supposé que, excepté que, étant donné que, pendant que, suivant que, maintenant que, durant que, cependant que* ... *Que* marque une subordination avec ces adverbes et forme des locutions conjonctives. *Au demeurant* est un ancien participe présent devenu adverbe avec l'addition de "au". Ainsi les dictionnaires<sup>20</sup> classent cette locution parmi les adverbes, tandis que M.Grevisse<sup>21</sup> la place parmi les conjonctions de coordination.

---

<sup>19</sup> Op.Cit. p.520-522.

<sup>20</sup> Larousse, le Petit Robert.

<sup>21</sup> Le Bon Usage, p.1230 § 2471/5.

## Participe / adverbe

Les anciens participes *tout craché* (invariable), *soi-disant* (invariable mais autrefois variable), (regarder) *à la dérobée* sont aussi employés adverbialement. Les syntagmes *maintenant* (du latin *manu tenendo* "en tenant par la main") et *cependant* (ce pendant) sont des anciens participes présents devenus adverbes avec agglutination. Le même emploi dans le sens de l'adverbe est rencontré parmi d'autres participes devenus adjectifs comme *bruyant*, *serré*, *affecté*, *mort-né*, mais avec un accord: "la pluie tombait si serrée [...],<sup>22</sup> "cette grêle d'insectes tomba dure et *bruyante*.<sup>23</sup>

Dans ce cas, il y a lieu d'hésiter entre l'emploi adverbial et l'emploi adjectival. Mais *tapant*, *sonnant*, *troquant*, *battant*, *pétant* ... A dix heures *sonnantes* , *tapantes* etc... tendent à devenir invariables. *Ce nonobstant* qui appartient plutôt à la langue juridique et littéraire et qui signifie "néanmoins, malgré cela", par réduction, a donné l'adverbe *nonobstant*, qui a parfois des emplois *prépositionnels*.

<sup>22</sup> Marcel Aymé, *Contes du chat perché*, *Eléphant*, cité in *Le Bon Usage*, p. 1391.

<sup>23</sup> Alphonse Daudet, *Lettres de mon moulin*, p.241.

Bref, nous constatons qu'un certain groupe de participes ont définitivement glissé dans la catégorie des adverbes et sont ainsi devenus invariables. D'autres participes, au contraire, bien que l'usage leur donne une valeur sémantique adverbiale, demeurent cependant variables. Un troisième groupe enfin tend de plus en plus vers l'invariabilité à cause de son caractère adverbial.



Nous venons de voir que plusieurs syntagmes sont considérés tantôt participes, tantôt prépositions, conjonctions ou adverbes. Il n'y a pas de règles précises en ce qui concerne le participe, car il participe à plus d'une catégorie. La plupart des grammairiens font de l'infinitif la forme nominale du verbe, et du participe, la forme adjectivale du verbe. Cette dernière considération est sujette à discussion, car le participe déborde l'adjectif et envahit le nom ainsi que les mots invariables.

En dépit de tout ce qui précède, on trouve aujourd'hui le participe inséré par la plupart des grammairiens dans la catégorie du verbe. Cette quasi-unanimité montre que le rapport du participe au verbe mérite un regard plus attentif. D'abord le participe dérive du verbe, et grâce au radical, il maintient une affinité sémantique avec lui. Ainsi le participe exprime le même procès que le verbe. A ce radical s'ajoutent des désinences précises qui semblent l'intégrer

dans le corps d'un système de conjugaison. D'autre part, le sens actif/passif qui se trouve dans le verbe réapparaît dans certains participes notamment dans les verbes transitifs. Le participe présent est en général considéré actif et le participe passé passif. Voilà les deux liens qui relient le participe au verbe.

A un autre niveau, le participe se distingue du verbe, d'abord par l'absence de l'aspect modal. Le verbe se conjugue et il a des valeurs modales relatives à la certitude ou au doute dans le déroulement de l'action. Par exemple, le subjonctif et le conditionnel marquent l'aspect douteux, tandis que l'indicatif implique la certitude. Comme le participe n'exprime point une "attitude du sujet parlant vis-à-vis du processus exprimé par le verbe",<sup>24</sup> il n'appartient à aucun mode. Il se distingue aussi par l'absence de valeur temporelle puisqu'il est imprégné par le temps du verbe de la proposition principale. Il n'exprime donc aucune notion de temps.

Par ailleurs, le participe se distingue nettement du verbe, parce qu'il est dépourvu de toute expression de personne. Il peut s'appliquer à la première, à la deuxième ou à la troisième personne en fonction du verbe de la proposition principale. L'absence d'aspect modal, de valeur temporelle et d'indication de personne écarte le participe de la catégorie du verbe. Bien plus, le participe ne se conjugue pas comme le verbe. Autrefois il se déclinait à l'instar d'un

---

<sup>24</sup> Paul Robert, *Le Petit Robert*, Paris, 1981 s.v. mode.

adjectif. Aujourd'hui, tantôt il est invariable, tantôt il est soumis au régime de l'adjectif. Le participe n'est pas un adjectif mais il se rapproche du verbe par les deux éléments dont nous avons parlé. Cependant il se rapproche de l'adjectif par les modalités de son accord. En effet, à l'instar d'un adjectif, il varie en genre par l'addition de "-e", et en nombre par "-s" et non par "-ent", comme le verbe.

On ne peut donc le classer ni dans la catégorie des verbes ni dans celle des substantifs, des adjectifs, des prépositions, des conjonctions et des adverbes. Il est réfractaire à tout classement. Par le gérondif, il se rapproche plutôt du verbe; par le participe dit passé, il est plus près de l'adjectif, et par le participe en "-ant", il est à mi-chemin. Il est tantôt adjectif, tantôt forme verbale (participe). Lorsque le participe en "-ant" est accompagné d'un nom, il est en général un adjectif et quand il est accompagné d'un verbe, c'est une phrase participiale.<sup>25</sup>

Si l'on analyse l'usage actuel du participe on se trouve envahi par un sentiment de doute et d'embarras. Le participe apparaît comme une véritable pierre d'achoppement. Pour surmonter cet obstacle, ne devrait-on pas s'adresser aux grammairiens, en suivant le conseil de Henri Estienne, qui écrit: "La langue française

---

<sup>25</sup> Schmidt-Knäbel, S., *Die syntax der -ant formen im modernen französisch*. Thèse de doctorat, Köln, p. 276.

présente des difficultés qui demanderaient trop de temps pour qu'on les surmontât, si on n'avait recours aux grammairiens."<sup>26</sup>

### A. Les premiers grammairiens et le latin

Les premiers travaux grammaticaux menés par les Grecs et les Latins ont laissé des traces sur les théories grammaticales du français. La question du participe les a occupés. Dès la plus haute antiquité lorsque les grammairiens dressaient la liste des parties du discours la question du participe s'est posée à eux. Quintilien nous apprend qu'"Aristote et Théodecte n'ont parlé que des verbes, des noms et des termes de liaisons." Plus tard les Stoïciens ont allongé cette liste en y joignant les articles, les prépositions, le pronom, *le participe* et les adverbes. Dion d'Alexandrie, Denys le Thrace et Varron groupent le nom, le pronom et *le participe*, caractérisés par leur déclinaison, tandis que le verbe d'après eux exprime le temps.<sup>27</sup>

On voit donc que le participe autrefois occupait une place à part parce qu'il se distingue de toutes autres parties du discours. Il ne fait suite ni au nom, ni à l'adjectif, ni au verbe. Cette perspective

---

<sup>26</sup> Préface du dialogue latin: *De bene instituendis graecae linguae studiis*. Paris, 1587.

<sup>27</sup> M. Casevitz et F. Charpin, *L'héritage Gréco-Latin* in *La Norme Linguistique*, ouvrage collectif, Québec, 1983, p. 57-61.

antique change lorsqu'on étudie les grammairiens français.

Le célèbre grammairien Ramus considérait le participe comme un nom "qui participe du verbe en temps et en forme".<sup>28</sup> Ramus, à l'exemple de la plupart des grammairiens du XVI<sup>e</sup> siècle, groupe ensemble adjectif et substantif qu'il désigne par le mot nom.<sup>29</sup> Qu'entend-il exactement par la participation "en forme"? S'agit-il de la formation du participe qui emprunte son radical au verbe? Quant à la participation "en temps", le grammairien français semble s'être trompé en attribuant une valeur temporelle au participe. Si l'on analyse l'usage actuel du participe, on se trouve envahi par un sentiment de doute et d'embarras. Meigret va aussitôt les corriger.

Meigret donne du participe une définition qui dépasse son époque. Il écrit: "Le participe est une partie du langage faisant le devoir du verbe duquel il est dérivé, et qui a genre et nombre comme les noms, souffrant les articles et prépositions sans aucune différence de personnes ni de modes." <sup>30</sup>

Meigret parle du participe dérivé du verbe dont "il fait le devoir", en ce qu'il exprime une action ou une passion, précise

---

<sup>28</sup> Benoist, A., *Syntaxe française entre Palsgrave et Vaugelas*. Genève, 1968, p.42.

<sup>29</sup> Haddad, N., *L'Etape de la Renaissance dans l'Histoire de la langue française*. Ankara, 1990, p.155-156.

<sup>30</sup> A Benoist, *Op.cit*, p.42.

Meigret, sans référence ni à la personne ni aux modes. Toutefois il lui trouve les caractéristiques du nom (substantif ou adjectif) non seulement à cause de son accord en genre et en nombre mais aussi grâce à sa construction avec les articles et les prépositions.<sup>31</sup>

Ce dernier détail se trouve rarement sous la plume des grammairiens même de nos jours. Il faut souligner une innovation de grande importance: "Le participe est une partie du langage." Le grammairien, incapable d'intégrer le participe à l'intérieur d'une catégorie précise, résoud le problème en lui attribuant une partie du discours propre. Selon l'enseignement de Meigret, le participe, dépourvu de personnes et de modes, comme on l'a vu plus haut, n'offre aucune précision temporelle. "Au regard du temps, écrit-il, le participe que nous appelons actif et qui a terminaison en "-ant", le plus communément n'en a aucune signification..." Pour le prouver, le grammairien propose quelques exemples: "je sue courant à Paris; je suerai courant à Paris; j'ai sué courant à Paris; je suis courant à Paris". Il fait remarquer que, dans ces emplois, l'action de la course est placée dans le temps exprimé par le verbe suer et qu'elle a lieu tantôt dans le passé, tantôt dans le présent, tantôt dans le futur. Et " au regard du participe passif, poursuit-il, il ne signifie non plus aucun temps que l'actif ".<sup>32</sup>

---

<sup>31</sup> L'usage nous autorise à employer le participe précédé parfois d'une préposition.  
Ex: "Il n'y a rien de perdu dans cette affaire."

<sup>32</sup> N. Haddad, Op. cit, pp.170-171.

Il s'ensuit que l'appellation participe présent/participe passé est absolument "équivoque, incomplète et inexacte."<sup>33</sup> D'ailleurs, Meigret rejette les expressions participe présent, participe passé et les remplace toujours par actif, passif. On le comprend mieux si l'on compare les deux formes du participe: "*Je suis mangeant et je suis mangé*". La division du participe en actif et en passif se retrouve chez Palsgrave et elle est adoptée aussi par Robert Estienne, Pillot et Jean Garnier.

Henri Estienne, emboîtant le pas à Meigret et à la plupart des grammairiens du XVI<sup>e</sup> siècle, adopte l'expression participe actif/passif. Il fait néanmoins remarquer que certains participes de formes passives ont cependant un sens actif. "Un homme désespéré" est un homme qui n'espère plus. On s'attendait à trouver "un homme désespérant". De même *forcené, enragé, éploré* ont aussi un sens actif.<sup>34</sup> En s'appuyant sur l'étude de la langue grecque, il a trouvé que le français, comme le grec, emploie les participes comme noms ou adjectifs.

Palsgrave et Ramus attribuent aux deux formes du participe la caractéristique de marquer le temps. Meigret rejette cette idée.

---

<sup>33</sup> Henri Yvon, "Pour une nomenclature grammaticale précise et claire" dans le *Français moderne*, t, XXIV (1956), pp.(161-197); t XXVI (1958), pp.81-92. Cité in N. Haddad, *L'Etape de la Renaissance dans l'Histoire de la langue française*, Ankara, 1990.

<sup>34</sup> Pour plus de détails, voir H. Estienne, *Conformité du langage avec le grec*, p.116 et, du même, *De Latinitate falso suspecta*, p.237.

D'après lui, le participe en "-ant" qu'il appelle actif n'a aucune signification de temps. Il a aussi comparé deux emplois différents du participe passif. Dans "Aimé de sa mère, l'enfant a grandi dans la joie", "*aimé*" est assurément un participe passif, mais dans "j'ai aimé les dames", "*aimé*" ne saurait être un participe passif puisqu'il s'emploie dans une forme verbale active. Il ajoute que, dans cette construction, *avoir* a perdu son sens et *aimé* sa valeur passive. Partant de cette construction, il cesse de voir dans "*aimé*", accompagné de l'auxiliaire *avoir*, un participe et il le considère plutôt -faute de mieux peut-être-, un infinitif.

Si l'analyse de l'emploi du participe dans la langue a posé des difficultés, celles-ci n'ont pas été surmontées par les premiers grammairiens. Bien qu'ils aient pu fournir un éclairage particulier sur cette question, on ne peut pas dire qu'ils ont toujours émis des jugements exacts. Les grammairiens contemporains vont-ils nous aider à voir plus clair dans cette question?

## B/ Les grammairiens modernes.

La première grammaire qui s'est imposée à nous a été le Bon Usage de M.Grevisse. Parue en 1936, dans sa première édition, cette

grammaire a aussitôt fait date et occupé une place de choix parmi les autres grammaires. Depuis lors, elle a toujours été "revue et augmentée" dans des éditions successives. Après la mort de l'auteur qui a laissé son livre à son onzième édition (1980, 1519 pages), son beau-fils et héritier, André Goosse, l'a complètement "refondue" dans sa douzième édition (1986, 1768 pages).

Cette grammaire adopte la terminologie traditionnelle participe présent/participe passé et gérondif. Elle réserve un chapitre à cette question qui s'intitule "le participe et le gérondif". Ce faisant, elle ne considère pas le gérondif comme une variété du participe mais le traite sur le même pied d'égalité que le participe. D'ailleurs, ce chapitre comprend deux parties: le participe et le gérondif. En outre, l'auteur distingue nettement le participe présent de l'adjectif correspondant. Il constate que parfois le participe passé employé sans auxiliaire équivaut tantôt à un participe présent passif, tantôt à un participe passé composé. Il ajoute: "Le fait qu'exprime le participe passé est tantôt simultané, tantôt antérieur par rapport au fait exprimé par le verbe de la principale"<sup>35</sup>. Cette remarque, dépourvue d'exemple, ne permet pas au lecteur de se retrouver dans ce terrain mouvant.

---

<sup>35</sup> Le Bon Usage, p. 1348 § 889.

La "Grammaire Larousse du français contemporain"<sup>36</sup> continue à appeler le participe en "-ant" participe présent. Ceci n'empêche pas les auteurs, une page plus loin, de signaler que sa valeur temporelle dépend de celle du verbe de la proposition principale et qu'ainsi ce participe présent peut avoir une valeur du passé. Le "participe présent" est nettement distingué du gérondif ainsi que de l'adjectif verbal. Quant au participe en "-é" etc..., il est appelé "*participe parfait*" (ou passé) et dans le texte c'est l'appellation *participe parfait qui* prédomine. Ce participe parfait, employé avec l'auxiliaire *avoir* et *être*, donne les formes *ayant chanté, étant chanté, ayant été chanté* qui sont appelés "les formes composées du participe parfait." Il est bon de rappeler cependant que dans les formes composées, c'est l'auxiliaire et non le participe qui porte les marques du temps. En conséquence, comment justifier l'appellation de "participe passé" à des formes composées où l'auxiliaire est en "-ant" comme *ayant chanté*. Cette ambiguïté résulte de la confusion de l'aspect accompli avec le temps du passé.

"La Grammaire du français classique et moderne" de R.L.Wagner et J.Pinchon<sup>37</sup> utilise une terminologie spéciale. Ils écrivent: "Nous appelons *participe* la forme invariable en "-ant", comme *aimant, tombant* (aspect simple) et *ayant aimé, étant tombé* (aspect composé), qui admet un complément d'objet lorsque le verbe

---

<sup>36</sup> Ouvrage collectif composé par Jean-Claude Chevalier, Claire Blanche-Benveniste, Michel Arrivé, Jean Peytard, Paris, Larousse, 1981.

<sup>37</sup> Paris, Hachette, 1962.

est transitif, et *forme adjectivale du participe* les formes en -é, -i, -u, -s, -t (*chanté, fini, cru, pris, craint*) qui varient en genre et en nombre."<sup>38</sup> Cette dernière catégorie s'appelle par la suite la forme adjectivale du verbe et non du participe. Les auteurs classent les différentes formes du participe en fonction de leur voix active ou passive. Dans la voix active, ils placent la forme simple caractérisée par la désinence "-ant" et la forme composée où "la désinence -ant est portée par l'auxiliaire (avoir ou être) avec lequel se construit la forme adjectivale du verbe conjugué"<sup>39</sup> comme *ayant chanté, étant sorti, s'étant aperçu*. Quant à la voix passive, ils écrivent: "Au passif des verbes transitifs, les participes se forment au moyen de la forme adjectivale du verbe conjugué avec la forme simple (étant) ou composé (ayant été) du verbe être: *Étant vu, ayant été vu*".<sup>40</sup> Wagner et Pinchon, quelques pages plus loin, notent: "En français moderne, le gérondif se distingue du participe présent parce qu'il est toujours précédé de la préposition *en*"<sup>41</sup>. L'apparition de l'expression "participe présent" ne concorde pas avec la nomenclature de base proposée par les auteurs.

Jean Dubois et René Lagane dans leur "Nouvelle Grammaire du français"<sup>42</sup> étudient d'abord "les formes en -ant" qui comprennent le participe présent, l'adjectif verbal et le gérondif

---

<sup>38</sup> Op.cit. p. 228.

<sup>39</sup> Op.cit. p. 310.

<sup>40</sup> Ibid.

<sup>41</sup> Op. cit. p. 314.

<sup>42</sup> Paris, Larousse, 1973.

avant de passer à l'étude des formes en -é, -i, -u, -s, -t. Celles-ci comprennent les participes passés, les adjectifs et les éléments des formes verbales composées de la conjugaison active. Les auteurs, s'écartant de Grevisse et Goosse, écrivent: "les formes en -é, -i, -u, etc jointes au participe présent des auxiliaires avoir ou être, constituent la forme d'accompli correspondant au participe présent du verbe auquel ils appartiennent. Exemple:

*"Le chien, apercevant son maître, accourut.*

*Le chien, ayant aperçu son maître, accourut.* <sup>43</sup>

Dans le premier exemple, on a un participe présent inaccompli et dans le deuxième toujours un participe présent mais d'aspect accompli.

Dubois et Lagane consacrent un paragraphe à "une classe d'adjectifs verbaux formés en ajoutant le suffixe -ble (-able, -ible, -uble) au radical des verbes (parfois modifié)" (admettre/admissible). Ils justifient cette innovation en montrant que "ces adjectifs correspondent à des phrases contenant le verbe pouvoir, ordinairement devant un infinitif passif, parfois devant l'infinitif actif d'un verbe intransitif". Exemple:

---

<sup>43</sup> Op. cit. p. 207.

"Cette proposition est acceptable, c'est-à-dire elle peut être acceptée."

"Ce travail est passable équivaut à; il peut passer."

Nous n'avons trouvé dans aucune autre grammaire l'étude de cette "classe d'adjectifs verbaux".

Dans son livre "Grammaire fonctionnelle du français"<sup>44</sup>, André Martinet commence par montrer que "les infinitifs et les participes représentent des classes à part *distinctes de celles du verbe*"<sup>45</sup>. L'auteur introduit une deuxième distinction à l'intérieur du participe et appelle le participe présent "participe en -ant" et le participe passé "le participe parfait." Il remarque, en outre, que "le participe en -ant, accompagné d'une détermination de type verbal (i.e. COD ou COI) peut devenir spécifiant comme l'est une épithète." Ceci ne l'empêche pas d'ajouter immédiatement: "Il est formellement distinct des adjectifs en -ant."<sup>46</sup> Il rejette leur appellation "adjectifs verbaux" qu'il considère comme "abusive". Il ne manque pas cependant de signaler "qu'il n'est pas facile de distinguer entre le participe proprement dit et ses emplois proprement adjectivaux."<sup>47</sup> Quant au participe passé, il le désigne par participe parfait qu'il

---

<sup>44</sup> Paris, Didier, 1979.

<sup>45</sup> C'est lui qui souligne.

<sup>46</sup> Op.cit. p.114.

<sup>47</sup> Op.cit. p.114.

divise en deux classes: le participe parfait simple: *tombé, chanté* et le participe parfait complexe: *ayant chanté, étant tombé*. Il ajoute la précision suivante: "Le participe parfait, souvent dit passif, n'est passif qu'avec les verbes transitifs."<sup>48</sup> C'est pour cette raison sans doute qu'il refuse d'employer la terminologie participe actif/passif, comme il ignore complètement l'expression participe présent/participe passé. Il est le seul, à notre connaissance, à avoir attribué au participe dit passé le nom de participe parfait. On note chez lui une autre remarque originale. Il écrit: "On considèrera comme des variantes de l'infinitif les formes dites "gérondifs" qui sont formellement identiques aux participes en "-ant" précédés normalement de "en". "*Il s'est fatigué en travaillant* et *il s'est fatigué à travailler* ont des valeurs assez proches."<sup>49</sup> Sous la plume de Martinet, le gérondif quitte la place des participes pour devenir une variante de l'infinitif.

En 1969, Susanne Schmidt-Knöbel soutenait à l'Université de Cologne (Koln) une thèse de doctorat sur "*La syntaxe des formes en -ant en français moderne*."<sup>50</sup> L'auteur fait remarquer au début de l'ouvrage que les formes en -ant sont traitées, dans la grammaire traditionnelle, sous des catégories spéciales. Ainsi on parle, rapporte-t-elle, du participe présent substantivé. Ex: "Le battant de la porte;

---

<sup>48</sup> Ibid.

<sup>49</sup> Ibid.

<sup>50</sup> Die Syntax der -ant formen im modernen Französisch, Köln, 1969. (thèse inédite).

ou bien du participe présent en construction absolue. Ex: " Le petit bois de la croisée découpant horizontalement sa silhouette", ou bien du participe présent conjoint, comme dans l'exemple suivant: "Il pénètre dans la salle à manger, se dirigeant vers la table servie" ou encore du gérondif: "Elle commence à se servir en soulevant de la main gauche le couvercle" ou enfin de l'adjectif verbal comme "la voix chantante".<sup>51</sup>

L'auteur critique l'étude de ce sujet en cinq endroits différents de la grammaire, après avoir rejeté la terminologie grammaticale traditionnelle. Le participe présent, sous sa plume, est désigné par les formes en "-ant", et le gérondif par la forme en "*en -ant*". Pour elle, la forme en "-ant" peut avoir deux fonctions différentes: Soit un déterminant du substantif, faisant alors partie d'un groupe nominal, et elle est alors désignée par l'adjectif en -ant comme "un feu flambant"; soit se rapportant à un verbe ou à un autre adverbe à l'intérieur d'un groupe verbal et s'appelle alors un adverbe en "-ant". Exemple: "Un vieillard mangeait, *laissant* tomber de sa bouche des gouttes de sauce."<sup>52</sup> Cette expression d'adverbe en -ant qui désigne un emploi de la forme en -ant paraît à tout le moins insolite. L'auteur néanmoins l'emploie pour désigner la fonction de complément circonstanciel qu'il réduit, à tort ou à raison, à un adverbe. L'auteur écrit: "Pour ce qui est des adverbes en "-ant", on

---

<sup>51</sup> Susanne Schmidt-Knöbel, Op. cit. p. 275.

<sup>52</sup> Op.cit. p.276.

trouve trois variations formelles: L'adverbe en "-ant" sans prime actant (ainsi désigne-t-elle le sujet).<sup>53</sup> Exemple: "Mathias remonta la pente, *cheminant* seul entre les paniers, les filets et les pièges"; l'adverbe en "-ant" avec prime actant. Exemple: "Les apparences, néanmoins, étaient plus calmes que jamais, Rodolphe ayant réussi à conduire l'adultère selon sa fantaisie" et enfin l'adverbe en *en -ant*: "Elle se redresse toute rouge en lui tendant son nerf de boeuf."<sup>54</sup>

En 1982, apparaissait en allemand une grammaire qui ne tarda pas à s'imposer au monde savant. Sept ans plus tard, elle fut traduite en français sous le contrôle de l'auteur. (54) Cette grammaire a "bénéficié de l'acuité du regard particulière à un auteur non francophone". Dans cet ouvrage, l'auteur ne traite pas du participe dans le chapitre consacré au verbe, mais il le joint à l'adjectif, même lorsqu'il analyse la valeur temporelle du participe, ou son caractère actif/passif. Ce choix est déjà significatif. Les grammairiens sont unanimes à déclarer que le participe est la forme adjectivale du verbe. Néanmoins, ils l'étudient avec le verbe et le considèrent comme un mode. Tandis que Weinrich le place carrément avec l'adjectif. Toutefois, l'infinitif conserve toujours sa place avec le verbe.

---

<sup>53</sup> Le second actant désigne le complément d'objet direct et le tiers actant le complément d'objet indirect. Cf. p. 12 de la thèse.

<sup>54</sup> Op.cit. p.276-278.

Le grammairien allemand rejette le vocabulaire grammatical traditionnel (participe présent/passé, ou participe actif/passif) et trouve peu satisfaisante l'expression participe en "-ant" ou participe en "-é, -i, -u,..." Sous sa plume, le participe dit présent s'appelle le *participe neutre* et le participe passé est désigné par *rétro-participe*.<sup>55</sup> Il estime que le rétro-participe est un véritable qualificatif, quand il est rattaché à une base nominale ou éventuellement pronominale qu'il détermine.

Ainsi, dans "Tous les exemplaires vendus..." le participe vendus est un qualificatif qui détermine la base nominale qui le précède, c'est pour cela qu'il est dit rétro-participe. Le rôle de ce rétro-participe est donc déterminatif.

Par ailleurs, dans un verbe conjugué, le rétro-participe n'est pas renvoyé à la base nominale mais au sujet.

Dans "Tous les exemplaires sont vendus," le participe est renvoyé au sujet qui le précède toujours et conserve, même dans ce cas, son nom de rétro-participe.

Même le rétro-participe conjugué avec l'auxiliaire "avoir" est renvoyé à la base sujet. Ainsi dans l'exemple "Les enfants ont

---

<sup>55</sup> Harold Weinrich, *Textgrammatik der französischen Sprache*, Stuttgart, 1982. Traduit par Gilbert Dalgalian et Daniel Malbert, Paris, Didier, 1989.

marché," le participe *marché* est renvoyé au groupe sujet, qui le précède.

Dans ces deux cas, le rétro-participe n'offre pas de détermination, mais plutôt une constatation.

Quant au participe neutre, l'auteur affirme que, contrairement au rétro-participe, il n'implique, "quelles que soient les circonstances," aucune valeur temporelle, ce que l'auteur exprime en écrivant: Le participe neutre conserve "une perspective temporelle neutre". Il va plus loin et étudie cette question, tant dans les verbes actifs que passifs. Ainsi *étant soumis*, participe en "-ant" d'un verbe passif, correspond à *chantant*, participe en -ant d'un verbe actif. Ces deux participes ne possèdent, selon Weinrich, aucune valeur temporelle. D'autre part, *ayant été soumis* et *ayant chanté* ou *étant parti* comportent une "dimension temporelle rétrospective", entendez une valeur temporelle du passé.

Dans le tableau de conjugaison, l'auteur omet les formes composées contenant un auxiliaire. Il se limite à *chantant*, *chanté*. Le grammairien allemand consacre une page à l'étude du gérondif qu'il suggère d'appeler "la forme adverbiale du participe neutre". En effet, comme l'adverbe, le gérondif est invariable en genre et en nombre. Si le participe passé a une valeur qualificative qui détermine, comme on vient de le voir, soit une base nominale, soit le

sujet d'un verbe, le gérondif, de son côté, détermine le verbe conjugué.

Si l'on réfléchit à l'exemple "Elle arrive en courant," on remarque que le gérondif ajoute une certaine détermination au procès du verbe, en montrant de quelle manière "Elle arrive." Cette sorte de détermination exprimée par le gérondif le rapproche de l'adverbe de manière. Pour cela, Weinrich le considère comme "la forme adverbiale du participe neutre".

Dans l'exemple précité, le gérondif, à l'instar d'un adverbe de manière, détermine donc le procès exprimé par le verbe. En retour, il reçoit la détermination du sujet *elle*, ainsi que la notion du temps présent contenue dans le verbe *arrive*.

G.Capelle et J.L.Ferrot<sup>56</sup> appellent le gérondif "la forme adverbiale du verbe" pour le distinguer du participe qui est "la forme adjectivale du verbe". Dans cette petite grammaire aussi, le gérondif tend à s'éloigner du participe.

PATRICK CHARAUDEAU<sup>57</sup> parle des participes dans le chapitre de "*La Qualification des Etres*" et "*la situation dans le temps*". Il n'en donne pas de définition. Il utilise l'expression classique de

---

<sup>56</sup> *Grammaire de Base du Français contemporain*, Paris, Hachette, 1979.

<sup>57</sup> *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette, 1992.

*participe présent*-mais il met entre parenthèse "en *-ant*" - qu'il considère comme un adjectif pur lorsqu'il s'accorde et encore comme un adjectif qui garde quelque chose de sa valeur verbale lorsqu'il ne s'accorde pas. D'après lui, le participe passé, qu'il appelle entre parenthèse en "*-é*", peut avoir deux emplois: Tantôt il fonctionne comme un adjectif et s'accorde en genre et en nombre, tantôt il est un qualifiant qui décrit "l'état résultatif" d'une action et alors il s'accorde avec le nom qualifié. Dans le premier cas il donne comme exemple: "Une viande trop cuite" et pour illustrer "l'état résultatif d'une action" il donne l'exemple suivant: "La lance pointée en avant, il s'élança." On a le droit de se demander si la viande cuite n'est pas aussi un état résultatif d'une action. D'autre part, après avoir affirmé que dans ces deux emplois le participe passé s'accorde, il ajoute comme un exemple du deuxième emploi: "la cigale ayant chanté tout l'été" où évidemment le participe passé n'est pas accordé.

Pour lui, les modes se divisent en trois catégories: le mode personnel et temporel qui n'est autre que l'indicatif, et qui englobe le conditionnel; les modes personnels et non-temporels qui sont le subjonctif et l'impératif; et enfin les modes non-personnels et non-temporels. Ceux-ci sont au nombre de trois; l'infinitif, le participe et le gérondif. Ce faisant, il a séparé le gérondif du participe et l'a érigé en un mode indépendant.

L'examen de ces grammaires modernes, au lieu d'éclairer cette question obscure du participe, jette le lecteur dans un trouble profond. Il est rare de rencontrer deux grammairiens qui professent la même doctrine à propos du participe.

L'analyse de la langue a révélé que le participe ne s'inscrit pas à l'intérieur d'une zone délimitée par des frontières étanches. En effet, on trouve des participes parmi les adjectifs, les substantifs, les conjonctions, les adverbes et les prépositions. Tantôt variable, tantôt invariable, le participe, dérivé d'une racine verbale, répugne à une définition claire et satisfaisante. Il apparaît, dès le départ, comme une notion fuyante qu'il est difficile de cerner par des règles précises.

Passant alors à l'enseignement des premiers théoriciens de la langue, nous avons constaté que, dès le départ, le participe n'a jamais pu assurer l'unanimité des linguistes. Le dépouillement des grammairiens modernes, au lieu de nous aider à mettre de l'ordre dans cette question, n'a fait que nous dérouter davantage.

Nous n'avons pas la prétention de réussir là où d'autres ont échoué. Néanmoins, nous voudrions sensibiliser les linguistes du français sur la faiblesse de ce chapitre et en révéler les difficultés et les lacunes, dans l'espoir d'aboutir un jour à une formation sûre et certaine des règles du participe.

## CHAPITRE II

### LA SYNTAXE

Le français -langue néo-latine- demeure rattachée à la langue de Cicéron par le vocabulaire certes, mais surtout par la syntaxe. La véritable structure de la langue se révèle notamment par sa syntaxe, tandis que le vocabulaire, matériel de construction d'une langue, ne cesse jamais de s'enrichir par des emprunts à des langues voisines, pendant que certains termes deviennent peu à peu des archaïsmes puis disparaissent de l'usage. En conséquence, le lexique est en perpétuelle évolution. La syntaxe latine du participe, source d'où a jailli la syntaxe française, peut éclairer les différents emplois du participe en français.

En latin, les modes impersonnels sont au nombre de cinq: l'infinitif, le participe, le gérondif, l'adjectif verbal en -ndus et le supin. L'infinitif a toujours été invariable. Le gérondif comporte quatre formes différentes et le supin n'en contient que deux. Quant au participe, il était soumis à la déclinaison, comme les noms et les adjectifs, et avait pour cela, une dizaine de formes différentes, au singulier et au pluriel. En latin, l'infinitif et le participe avaient des

formes distinctes à l'actif et au passif. Et chaque mode possédait trois temps: présent, parfait ou passé et futur. Le français a emmené quelques modifications à ce schéma verbal. Le supin a disparu en confiant à l'infinitif la charge d'exprimer ses formes. Quant au gérondif, devenu invariable, il a fait suite au participe dit présent, en lui empruntant sa forme précédée de la particule "en". Cette transformation du gérondif s'explique de la manière suivante. Le gérondif latin du premier groupe, de loin le plus fréquent, se présente sous la forme *amand-us, -um, -i, -o*. L'évolution phonétique du latin vers la création du français a amené la chute des désinences à partir de la langue romane. De la sorte, le gérondif est devenu invariable. En outre, le "d" final a été remplacé par une dentale forte, "t". Ainsi le gérondif a été ramené à *amant* qui est la forme du participe présent. Pour l'en distinguer, on a eu recours à la particule *en*. De son côté, l'adjectif verbal en "-ndus", proche du gérondif, a disparu avec lui. En conséquence, le français n'a conservé que deux modes impersonnels: l'infinitif toujours invariable et le participe dont la variabilité éventuelle en genre et en nombre suit les normes des noms et des adjectifs, et ce faisant conserve les traces de la déclinaison latine.

## PARTICIPE PRÉSENT

### A/ Caractéristiques verbales:

#### 1. Constructions grammaticales

Dans quelle catégorie peut-on classer le participe présent<sup>58</sup>. Dans celle du verbe ou parmi les adjectifs? A regarder de près, nous remarquons qu'on a plusieurs raisons pour considérer la forme en "-ant" comme un verbe. D'abord elle emprunte son radical au verbe et comme lui elle exprime souvent une action. En outre, cette forme admet des compléments parmi lesquels des compléments d'objet directs si le verbe est transitif: "Les forêts *bordant le fleuve*"; des compléments d'objet indirects: "Des discours *plaisant à chacun*", des compléments circonstanciels, quand elle exprime l'action: "le chasseur ayant poursuivi *toute la journée* son gibier *à travers monts*

---

<sup>58</sup> Nous tenons à faire remarquer que l'appellation traditionnelle participe présent et participe passé ne mérite plus aucune considération, bien plus elle tend à induire en erreur le lecteur non averti, vu qu'elle suggère une notion de temps, dont le participe est, en réalité, dépourvu. La plupart des grammairiens modernes ont saisi ce phénomène. Ainsi, certains parlent de participe en *-ant* et de participes en *-é, -i, -u, -s, -t*. D'autres ont proposé participe neutre, rétro-participe. Avouons franchement qu'aucune expression adéquate n'est encore venue remplacer convenablement le vocabulaire traditionnel. Ceci dit, nous continuerons à utiliser les appellations participe présent/participe passé, faute de mieux et sans insinuer aucune notion temporelle.

*et vallées*, est rentré bredouille chez lui". Le participe présent des verbes transitifs à la voix passive comporte un véritable complément d'agent: "Epuisé par la maladie, l'Africain a laissé son travail."

On remarque, d'autre part, que cette forme est précédée de la négation "*ne*" comme les verbes, à l'exclusion de *non*, propre aux adjectifs; "Ne pouvant sortir de ces bois, nous y avons campé." Elle peut aussi être suivie d'un adverbe de manière, tandis que l'adjectif n'est jamais employé avec ce dernier. Exemple:

"Il s'est éloigné, *marchant* doucement, pour ne pas faire de bruit."

"Il marche entre deux lignes de peupliers encore sans feuilles, mais *verdissant* déjà."<sup>59</sup>

D'ailleurs, le fait que le participe présent soit employé pronominalement prouve aussi son caractère verbal: "*Se levant* tôt, elle a préparé le petit déjeuner des enfants."

Enfin le gérondif, dans tous ses emplois, marque purement une action: "La foudre *en grondant* roule dans l'étendue." Notons toutefois que quand il est employé avec le semi-auxiliaire aller, la particule "*en*" tombe mais le gérondif, réduit alors, à la forme du

---

<sup>59</sup> Romains, J., Lucienne, p.227 cité in M.Grevisse, *Le Bon Usage*, p. 900, § 1894.

participe présent, reste strictement un verbe: "Les ennemis de Racine allaient *disant* qu'il savait peindre l'amour."<sup>60</sup>

Le verbe *être*, employé à des temps du passé, prend le sens de *aller*. Dans ce cas, il peut être accompagné d'un gérondif réduit à un participe présent: "Et le petit prince s'en fut, *songeant* à sa fleur."<sup>61</sup>

Le participe présent peut s'employer en construction absolue, accompagné d'un sujet propre. Il forme alors la proposition participe absolue, dont les éléments se suffisent à eux-mêmes et qui ne font appel à aucun élément de la principale pour la compléter. Exemple:

"Le soleil *s'étant levé*, le berger emmène son troupeau au pâturage."

Par ailleurs, si le participe n'a pas de sujet propre, l'action qu'il exprime est alors accompagnée par le sujet de la proposition principale. Telle est la règle préconisée de nos jours par l'usage. Exemple:

"*Arrivant* le premier à l'école, le maître dut attendre ses élèves."

---

<sup>60</sup> Faguet, E., XVII<sup>e</sup> siècle. p. 313 cité in M.Grevisse, *Le Bon Usage*, p. 900, § 1894.

<sup>61</sup> Antoine de Saint-Exupéry, *Le Petit Prince*, Gallimard, Paris, 1946, p.57.

L'action d'arriver est accomplie par le maître, sujet de la principale. Toutefois, tel n'était pas le cas chez les écrivains classiques qui l'utilisaient assez librement. Ainsi La Fontaine écrit:

"Pour cette fois, elle accourut à point;  
Car ayant changé de figure,  
Les souris ne la craignaient point."

Dans cet exemple, le participe se rapporte au pronom complément "la" et non au sujet (les souris) du verbe de la proposition principale. La langue moderne, si elle tolère parfois cet usage, impose toutefois des règles plus strictes.

Une proposition subordonnée peut être rattachée à un participe comme à un verbe de proposition principale. Exemple:

"*Voyant* que sa mère tardait à rentrer, l'enfant est allé à sa recherche."

Il peut être suivi, comme le verbe, d'un infinitif précédé ou non d'une préposition. Exemple:

"Meaulnes commençait à se fatiguer de regarder à la vitre, [...] s'efforçant vainement de percer l'obscurité."<sup>62</sup> ou

"Voyant venir son maître, le chien cesse d'aboyer."

Outre sa forme simple, le participe présent peut prendre une forme composée avec l'auxiliaire avoir ou être. Exemple:

"Les locataires n'*ayant* pas *payé* leur loyer depuis trois mois, seront expulsés."

L'usage maintient habituellement "ayant" tandis que la chute de "étant" est assez fréquente. Elle se réalise tant au passif qu'à l'actif. Ainsi on a:

"Les enfants, *réveillés* de peur, se serraient l'un contre l'autre"<sup>63</sup> (pour étant réveillés, sens passif) et "le chat *parti*, les souris dansent" (pour étant parti, sens actif).

La chute de "étant" n'entraîne d'habitude aucune modification de sens: "les parts *étant faites*, le lion parla ainsi." (Les parts faites, le lion parla ainsi.)

---

<sup>62</sup> Alain-Fournier, *Le Grand Meaulnes*, Arthème-Foyard. Paris, 1972, p.82.

<sup>63</sup> Op.cit. p.86.

Dans les exemples qui précèdent, le participe exprime une action qui s'est déroulée dans le passé. "Etant" est donc un véritable auxiliaire. Ajoutons que dans son emploi comme copule il disparaît souvent dans le français écrit. Exemple : "*Etant malade*, Paul s'absenta" équivaut à "*Malade*, Paul s'absenta".

## 2. Fonctions grammaticales:

Le participe remplit des fonctions grammaticales différentes. D'abord le participe présent peut avoir la valeur d'une proposition relative construite avec qui. Ceci a lieu surtout lorsqu'une autre relative est présente dans cette phrase. Exemple:

"Nos devons prendre une décision *concernant* l'affaire dont je vous ai parlé la semaine dernière", pour "décision qui concerne l'affaire..."

Ou encore:

"Des voiles *s'enfuyant* comme l'espoir qui passe" (V.Hugo)  
pour qui s'enfuient.

Le participe se rapporte, tel un adjectif, au pronom relatif qui introduit cette proposition relative.

D'autre part, le participe peut, en position détachée, avoir la fonction d'une proposition subordonnée circonstancielle de cause ou de manière. Exemple:

"Le personnage inconnu suivait [...] la bataille, *répétant* d'une voix nette: Allez! courage!"<sup>64</sup> (subordonnée circonstancielle de manière)

"Je me suis éveillé, au milieu de la nuit, *croquant entendre* le craquement du lit voisin."<sup>65</sup> (parce que j'ai cru entendre... subordonnée circonstancielle de cause.

Tel est l'enseignement quasi unanime des grammairiens modernes. Néanmoins un doute plane sur l'interprétation exacte de l'usage moderne. "Répétant" ne peut pas normalement être remplacé par une tournure de proposition relative. C'est assurément une proposition circonstancielle. Mais n'y a-t-il pas sous cette forme de participe présent un véritable gérondif sans "en"? Il nous semble que le texte de Fournier présente ici un véritable gérondif. Le sens est: le personnage inconnu suivait la bataille en répétant d'une voix

<sup>64</sup> Alain-Fournier, *Le Grand Meaulnes*, Arthème Fayard, Paris, 1972, p.98.

<sup>65</sup> Op.cit. p.138.

nette" (...) Ceci nous emmène à constater, dès maintenant, la fréquence insoupçonnée des cas du participe présent qui ne sont en réalité que des gérondifs. Ce gérondif (en) répétant équivaut à une circonstancielle de manière

Le deuxième exemple est lui aussi un gérondif sans "en". Je me suis éveillé (...) en croyant entendre. Toutefois ce gérondif (en) "croyant entendre" équivaut plutôt à une circonstancielle de cause. En effet le sens est: Je me suis éveillé au milieu de la nuit, parce que j'ai cru entendre. Et encore: "Il a laissé la chambre ouverte *pensant* qu'elle reviendra" pour: parce qu'il croyait qu'elle reviendra. Ceci équivaut à une circonstancielle de cause.

Il ressort de ce qui précède que la fonction grammaticale du participe présent se réduit à une proposition relative ayant la valeur d'une qualification et elle s'apparente ainsi à l'adjectif qualificatif. C'est à ce niveau que l'adjectif verbal et le participe présent se rejoignent. Ainsi dans "les paroles blessantes" le participe présent est à la fois un adjectif et une forme de proposition relative, "qui blesse".

L'usage montre que lorsque le participe présent ne se réduit pas à une proposition relative ni à un adjectif qualificatif, il est, au fond, un gérondif qui a perdu la particule en.

A la forme composée, le participe présent utilise à la voix active l'auxiliaire "ayant" ou "étant + participe passé". Comme *ayant chanté*, *étant revenu* et à la voix passive il utilise ayant été + le participe passé comme "Ayant été trouvé". On sait que dans les formes verbales composées, c'est l'auxiliaire qui précise le temps et le mode d'un verbe. Le participe passé se contentant d'exprimer l'action verbale; ainsi dans "j'aurai mangé" le verbe *avoir* indique un temps *futur* du mode indicatif. Tandis que *mangé* désigne le procès verbal.

Si l'on applique cette règle à "étant parti" on doit chercher le mode dans l'auxiliaire "*étant*" et non dans le participe passé "*parti*". La règle montre qu'on doit considérer "étant parti" non point comme un participe passé mais plutôt comme un participe présent ou participe en *-ant* à la forme composée. Le sens du passé qui a emmené la plupart des grammairiens à ranger cette forme sous la rubrique participe passé est dû à l'aspect accompli de la forme composée.

On n'insistera pas assez sur la nécessité de distinguer nettement le temps du passé et l'aspect accompli. Pour ne donner qu'un exemple, le futur antérieur est un temps du futur mais à l'aspect accompli d'où son nom de futur antérieur:

Ex: J'irai à la maison quand j'aurai fini ce travail.

On a le droit de ne pas suivre les gramairiens qui rangent "étant parti" -où l'auxiliaire est un participe en "-ant" sous l'étiquette participe passé.

Le participe présent à la forme composée perd souvent l'auxiliaire "être" comme on le verra plus loin. Cette forme peut être utilisée indépendamment du verbe principal

— soit en construction absolue appelée aussi *proposition participe* où il traduit généralement un rapport de temps, l'antériorité:

Ex: Le foin *rentré*, le paysan alla se coucher. Le paysan est allé se coucher quand le foin a été rentré (le foin ayant été rentré)

— soit en apposition à un nom:

Ex: "*Epouvantée*, la vieille dame courut au téléphone."<sup>66</sup> (ayant été épouvantée ...)

Employé seul, il peut aussi remplacer une proposition relative avec "qui" et ainsi alléger la phrase.

Ex: "Son père, ancien aide-chirurgien major, *compromis*, vers 1812 dans des affaires de conscription, et *forcé* vers cette époque de

---

<sup>66</sup> Albert Camus, *La Peste*, Paris, Gallimard Livre de Poche 1947, p. 186.

quitter le service, avait alors profité de ses avantages personnels pour (...) <sup>67</sup>

On remarque que les deux participes passés *compromis* et *forcé* peuvent être remplacés soit par une proposition relative contenant l'auxiliaire être et dire "qui a été compromis" et "qui a été forcé," soit par le participe présent de l'auxiliaire être à sa forme composée. Ce qui donne "ayant été compromis", "ayant été forcé".

On rencontre souvent cette forme de participe en remplacement de différentes constructions circonstancielles:

Ex: *Effrayés*, les enfants se sont sauvés en poussant des cris aigus."

Les enfants se sont sauvés parce qu'ils étaient effrayés (étant effrayés). Il s'agit donc d'une circonstancielle de cause.

Le participe peut aussi exprimer une relation temporelle:

Ex: "Rentré chez lui, Tarrou rapportait cette scène et aussitôt ... notait sa fatigue" <sup>68</sup>. Tarrou écrivait quand? Après être rentré

---

<sup>67</sup> Gustave Flaubert *Madame Bovary* Flammarion Paris 1986, p. 64.

<sup>68</sup> Camus, A., *La Peste* p. 224.

chez lui. Alors le rapport de temps est traduit par le participe passé rentré.

## B. Emploi adjectival

Au XVI<sup>ème</sup> siècle, les deux fonctions verbales et adjectivales du participe présent n'étaient pas nettement distinctes. Ni Ramus, ni Palsgrave, ni Meigret, aucun grammairien ne fait de distinction entre le participe présent et l'adjectif verbal. Toutefois, l'usage établissait une certaine différence entre le gérondif qui n'était autre que -participe présent à fonction verbale- et l'adjectif verbal. Le premier était généralement considéré comme invariable contrairement au second.

Néanmoins, la règle de l'accord n'était pas encore impérativement unanime. On hésitait encore sur l'accord. L'usage n'était point contraignant. Exemple:

"N'est-ce point à vos yeux un spectacle assez doux

"Que la veuve d'Hector pleurante à vos genoux?"<sup>69</sup>

"Les morts se ranimants à la voix d'Elisée."<sup>70</sup>

Cette hésitation au niveau de l'accord a confondu dans l'usage, participe et adjectif, en dépit de leur distinction théorique. Il fallait, de toute urgence, clarifier cette question. Ce n'est qu'au XVII<sup>e</sup> siècle que l'Académie a décidé "qu'on ne déclinerait plus les participes actifs et que seuls les adjectifs verbaux seraient déclinés."<sup>71</sup> Cette règle mettra du temps avant d'être unanimement admise. Bien plus, de nos jours, de bons écrivains ne s'y soumettent pas pour des effets de style. Exemple:

"Je les plains (les vieillards) de leur mort approchante, de leurs infirmités."<sup>72</sup>

Par ailleurs, dans quelques anciennes locutions maintenues dans le français moderne, le participe présent continue à s'accorder:

"La partie *plaignante*, des *ayants* droits, toute affaire *cessante*, à dix heures *sonnantes*."

<sup>69</sup> Racine, *Andromaque*, III, 4 cité in Ferdinand Brunot-Charles Bruneau, *Précis de grammaire historique de la langue française*, Masson-Cie, Paris, 1949, p.400.

<sup>70</sup> Racine, *Athalie*. V. 124.

<sup>71</sup> Brunot, *Histoire de la langue*, t.III. p.329, note 1.

<sup>72</sup> H. de Montherlant, cité in Wagner-Pinchon, *Grammaire du français*, p. 310 § 259.

Ces accords sont les réminiscences de l'usage hésitant de l'ancien français.

Quant à l'adjectif verbal qui attribue au nom une qualité et qui exprime plutôt un état plus ou moins durable, il s'accordait en nombre et rarement en genre avec le nom ou le pronom auquel il se rapporte. Cet accord mitigé peut paraître étrange. Il est cependant dû au latin. La troisième déclinaison latine des adjectifs, qui servait de modèle à la déclinaison des participes, avait, en effet, une même forme pour le masculin et le féminin, tandis qu'elle présentait des formes différentes pour le singulier et le pluriel. C'est donc sous l'influence du latin que la forme du participe présent ne s'accordait qu'en nombre.<sup>73</sup>

Exemple:

"Elle estoit son père crenunz"<sup>74</sup> (elle craignait/ était craignant son père.)

L'accord en genre eut plutôt lieu à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, surtout si le participe précède le nom auquel il se rapporte. Exemple:

---

<sup>73</sup> Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, Palsgrave enseignait que la désinence des participes pluriels est -ans quel que soit le genre des substantifs auxquels ils se rapportent. Pour le comprendre, il faut se souvenir que le "s" du pluriel, qui alors se prononçait, amenait la chute du "-t" précédent. Ainsi "-ants" devenait "-ans".

<sup>74</sup> (Voir Paleyroi, p.222) cité in F.Brunot-C.Bruneau, *Précis de grammaire*, Masson-Cie, Paris, 1949, p.399 § 548.

"Voilà une fort luisante lame."

C'était à n'en point douter une question confuse qui demandait à être tirée au clair. Avant Malherbe, la distinction était fondée sur l'invariabilité de la forme verbale et la variabilité de l'adjectif. Mais comme la règle de l'accord n'était point unanime les deux formes étaient en pratique confondues. Malherbe cherche ailleurs un fondement de la distinction en participe invariable et adjectif variable. Ce fondement, il le trouve au niveau sémantique du participe. Il enseigne que si le participe construit dans une phrase exprime une action, il doit être alors considéré comme un verbe, et ne se soumet pas aux variations en genre et en nombre. Exemple:

"Appuyant les pouvoirs suprêmes  
Fait demeurer les diadèmes."<sup>75</sup>

Si par ailleurs il exprime dans la phrase une qualité, il se rattache alors à l'adjectif et s'accorde comme lui en genre et en nombre. Exemple:

"La tiomphante armée."<sup>76</sup>

<sup>75</sup> Malherbe, *A la reine régente Marie de Médicis* (1611), cité in Ch. M. de Granges, *Morceaux choisis des auteurs français du Moyen Age à nos jours*, Hatier, Paris, 1939, p.288.

<sup>76</sup> Mal. I;144) cité in F. Brunot. *Histoire de la langue française. t. II. XVI<sup>e</sup> siècle.* p.463.

Actuellement la forme en "*-ant*" peut parfois qualifier un terme de la proposition, c'est-à-dire fonctionner comme un adjectif. Elle exprime alors un état sans délimitation de durée et indique en général une qualité plus ou moins permanente et peut être attribut. Exemple:

"Une chienne, qui est très *aimante*, a protégé le petit enfant."

Le participe présent se distingue de l'adjectif verbal par le fait:

a) d'être suivi d'un complément d'objet. Exemple:

Jean est un enfant *aimant* l'étude.

ou d'un adverbe. Exemple:

"Je le voyais vêtu de gris, immobile, *regardant* fixement, comme les autres, la si belle jeune fille qui venait." <sup>77</sup>

Au cas où il est précédé d'un adverbe, il est considéré comme un adjectif verbal. Exemple:

"Déjà ce n'était plus ce matin de printemps si frais, si luisant." <sup>78</sup>

b) de situer l'action qu'il exprime dans une époque déterminée.

Exemple :

Il s'est levé, *renversant* la table.

Dans cette phrase, le temps exprimé par le participe présent est déterminé par le verbe de la proposition principale. Donc "renversant" marque une action passée.

c) d'avoir un sujet et par conséquent d'être le noyau d'une proposition en construction autonome. Exemple:

"Ils descendirent enfin vers la pelouse, les uns tirant l'ânon par la bride, les autres poussant derrière la voiture." <sup>79</sup>

---

<sup>77</sup> Alain Fournier, *Le Grand Meaulnes*, Arthème-Fayard, Paris, 1972, p.176.

d) Il arrive parfois que le participe présent et l'adjectif verbal soient distingués par leur orthographe. Exemple:

	participe	adjectif
Convaincre	convainquant	convaincant
Fatiguer	fatiguant	fatigant
Exceller	excellant	excellent

Donc *-quant*, *-guant* où le radical du verbe demeure intact marquent les participes et *-cant*, *-gant* sont pour les adjectifs. La forme *-ant* est réservée au participe et *-ent* à l'adjectif verbal. Ceci est dû au fait que les verbes du premier groupe, en latin, ont leur participe présent en *-ant*, tandis que dans les autres groupes, le participe est en *-ent*. Vu le nombre élevé des verbes du premier groupe, *-ant* a prévalu et est devenu la désinence du participe, pendant que *-ent*, moins fréquente, a été la marque de l'adjectif. Cela explique l'existence des adjectifs en *-ent* comme *intelligent*, *patient* qui n'ont pas d'équivalent verbal en français contemporain. Ces adjectifs dérivent des verbes latins disparus en français.

---

<sup>78</sup> Op.cit. p.129.

<sup>79</sup> Alain Fournier, Op. cit. p.174.

## LE GERONDIF

Il est évident que le gérondif est distinct du participe présent. Le latin connaît quatre modes impersonnels: Le participe, l'infinitif, le gérondif et le supin. Le supin a complètement disparu remplacé par l'infinitif, précédé d'une préposition, comme ...*à aimer*, ...*pour aimer* etc... L'infinitif de son côté, a peu évolué avant de passer en français. Le participe, qui se déclinait comme un véritable adjectif, a perdu ses désinences mais a conservé sa variation en genre et en nombre. Quant au gérondif, à l'instar des autres formes latines, en passant au français, a perdu ses désinences et a subi la même évolution pour aboutir à une graphie semblable à celle du participe présent. La lettre "d" du gérondif, devenue finale, a été remplacée par "t", la dentale forte correspondante, selon les lois de la phonétique.

participe présent

gérondif

amant(em)

amand(um)

amant

amant

aimant

aimant

Le sens exprimé par le gérondif au cas ablatif est seul resté: " par le fait d'aimer (en aimant), il s'est dégradé aux yeux de tout le monde; "

On sait qu'en français, les différents cas de la déclinaison sont exprimés grâce aux prépositions. L'ablatif en particulier est précédé souvent de la préposition "en". C'est ainsi que s'explique l'unique forme du gérondif que le français a héritée du latin. Certains grammairiens affirment que le gérondif a disparu comme le supin et qu'il a été remplacé par le participe présent précédé de "en"; cette interprétation est discutable, vu que le français ne reconnaît point de supin mais parle toujours de gérondif. Néanmoins, si aujourd'hui le gérondif fait suite au participe, ceci est dû assurément à leur affinité morphologique. D'autre part, certains emplois figés rappellent le véritable gérondif latin où l'on n'a pas recours à la particule "en" comme on le verra plus tard.

Si nous consultons les tableaux de conjugaison des grammaires contemporaines, nous constatons que le participe et l'infinitif seuls y figurent, à l'exclusion du gérondif jugé disparu. Néanmoins, les théoriciens reconnaissent une certaine forme appelée gérondif.

Le gérondif, même s'il joue un rôle important dans le français écrit, est caractérisé par les spécialistes comme appartenant plutôt à la langue parlée, tandis que le participe présent à la langue écrite. L'emploi du gérondif simplifie la construction de la phrase. Exemple:

"Meaulnes écrivait, *trem pant* sa plume au fond d'un encrier de faïence démodé, en forme de cœur." <sup>80</sup>

Dans le langage parlé, on dirait plutôt: Meaulnes écrivait *en trem pant sa plume ...*

Le participe présent qualifie essentiellement un nom ou un pronom, tandis que le gérondif détermine un verbe en lui donnant une précision circonstancielle. Exemple:

"C'est en forgeant qu'on devient forgeron."

Contrairement au participe présent qui peut avoir son sujet propre (le cœur *battant*, je ramassai donc ma trouvaille)<sup>81</sup>, le gérondif a d'habitude le même sujet que le verbe de la proposition principale, pour éviter toute ambiguïté. Exemple:

"Elle s'affaissa sur elle-même, *en murmurant*: Grâce!" <sup>82</sup>

C'est elle qui s'affaisse et qui murmure.

Cependant, quelques proverbes n'obéissent pas à cette règle.

Exemple:

<sup>80</sup> Alain Fournier, Op. cit. p.167.

<sup>81</sup> A. de Saint-Exupéry, *Terre des hommes*, Gallimard, 1939, Paris, p.77.

<sup>82</sup> V.Hugo, *Les Misérables*, tome 1, Brodard et Taupin, Paris, 1972, p.198.

"L'appétit vient en mangeant."

A l'époque classique, on a toléré néanmoins une construction plus libre du gérondif. Il se rapportait en effet à un autre élément que le sujet du verbe principal. ainsi Fénelon écrit:

"En disant ces paroles, les larmes *lui* vinrent aux yeux."<sup>83</sup> (en disant se rapporte au COI de la proposition principale) Cette construction n'est de mise que si elle ne prête pas à confusion.

Le gérondif qui a la même forme que le participe présent est aussi invariable comme lui. En ancien français et en français classique, jusqu'en 1679, le gérondif ne se distinguait du participe présent que par son invariabilité. Dans l'usage contemporain, il est normalement précédé de la particule "en" qui a perdu toute valeur prépositionnelle. Comme un préfixe, elle n'est plus qu'un indice formel. L'obligation d'introduire le gérondif au moyen de cette particule ne date que de l'époque moderne.: "Ils croyaient s'affranchir *suivant* leur passion."<sup>84</sup> pour en suivant.

On rencontre des gérondifs construits sans "*en*" surtout dans des constructions figées comme "chemin *faisant*, tambour *battant*, ce *disant*, ce *faisant*..." Ce sont des vestiges d'un emploi ancien. La

---

<sup>83</sup> Télémaque, t.II, p. 60 cité in Maurice Grevisse, Op. cit., onzième édition, p.943, § 1954.

<sup>84</sup> La Fontaine, cité in Wagner-Pinchon, Op. cit. p. 315, § 366.

locution "à mon corps *déendant*" prouve qu'en ancien français le gérondif pouvait être introduit indifféremment par les prépositions *en, à, pour, sans*.<sup>85</sup>

Chez les écrivains contemporains, l'emploi du gérondif sans "en" n'est pas si rare. Il est utilisé surtout pour effet de style.

Exemple:

"Aussitôt pris, je lâchai les commandes me *cramonnant* au siège pour ne point me laisser projeter dehors."<sup>86</sup> pour *en me cramonnant*.

"Elle hochait la tête, *regardant* droit devant soi comme si elle se fût raconté l'histoire à elle-même."<sup>87</sup> pour *en regardant*.

Parfois, le gérondif est utilisé avec l'adverbe "tout" qui le renforce. Exemple:

"*Tout en causant*, le mercier avait mis sa balle à terre."<sup>88</sup>

---

<sup>85</sup> Maurice Grevisse, Op. cit. onzième édition p.941, § 1950.

<sup>86</sup> A. de Saint-Exupéry, *Terre des hommes*, Gallimard, 1939, Paris, p.50

<sup>87</sup> Alain Fournier, Op. cit. p.162.

<sup>88</sup> Diderot, cité in Wagner-Pinchon, Op. cit. p. 314 § 366.

La langue écrite moderne connaît un emploi particulier. Le verbe aller, suivi d'un gérondif, rend l'usage de "en" facultatif.

Exemple:

"Un mal qui *va en augmentant*."

"L'inquiétude *va croissant*."

Et ce tour souligne la continuité, la progression de l'action.

Le gérondif apparaît généralement sous une forme simple. Contrairement au participe, il ne connaît que rarement la forme composée. Exemple:

"Le cambrioleur a quitté l'appartement *"en ayant pris"* la précaution de ligoter la pauvre femme de ménage."<sup>89</sup>

Dans cet exemple, comme on le remarque, il marque l'antériorité, c'est l'aspect accompli. Le cambrioleur a pris la précaution de ligoter la femme de ménage avant de quitter l'appartement.

Comme le participe présent, le gérondif n'a pas de conjugaison ni de détermination temporelle autonome. Il n'est interprétable qu'à

---

<sup>89</sup> Callamard Monique, Grammaire vivante du français, Larousse, 1987, p.157.

partir du verbe de la proposition principale qui lui sert de repère. Comme détermination, il ajoute sa valeur notionnelle ainsi que l'indication circonstancielle. Il établit un rapport interpropositionnel sans l'intermédiaire de la conjonction. En général, ce rapport est créé grâce aux conjonctions de subordination qui précisent la nature de ce rapport. Aussitôt que le gérondif est remplacé par un verbe conjugué, la conjonction réapparaît. Exemple:

"J'ai cassé un verre, *en rangeant* le buffet"

devient

"*Lorsque* je rangeais le buffet, j'ai cassé un verre."

La place du gérondif par rapport à la proposition principale, joue un rôle important. Considérons les deux exemples suivants:

Je suis sorti *en claquant* la porte.

*En claquant* la porte, j'ai réveillé tout le monde.

Le gérondif postposé montre comment s'est déroulé le fait de sortir. Complément circonstanciel de manière, il spécifie le verbe de la principale. Tandis que l'antéposition marque deux faits autonomes où le gérondif est un complément circonstanciel de cause. C'est ce

qui a permis à Jean-Jacques Frankel de qualifier le rapport créé par la postposition du gérondif de "*rapport intra propositionnel*", et de "*rapport inter propositionnel*" au cas de l'antéposition.<sup>90</sup>

Le gérondif fonctionne comme un complément adverbial, c'est-à-dire il définit les circonstances dans lesquelles l'action se déroule. Il peut alors exprimer:

à) la manière: "*En travaillant* pour les seuls bien matériels, nous bâtissons nous-même notre prison."<sup>91</sup> (Comment nous bâtissons notre prison? En travaillant.)

b) la condition: "On le trahirait aussi *en célébrant* sa modestie."<sup>92</sup> (si on célébrait sa modestie)

c) la simultanéité: "Je travaille *en écoutant* de la musique." (Je travaille et en même temps j'écoute de la musique.)

d) le temps: "*En rentrant*, elle dit à Marguerite qui travaillait près d'elle."<sup>93</sup> (elle dit à Marguerite au moment où elle rentrait.)

---

<sup>90</sup> Frankel, Jean-Jacques, *Etude de quelques marqueurs aspectuels du français*, Librairie Droz, Genève, 1989, p.170.

<sup>91</sup> A. de Saint-Exupéry, *Terre des hommes*, Gallimard, 1939, Paris, p.40.

<sup>92</sup> Op.cit. p.58.

<sup>93</sup> V. Hugo, *Les Misérables*, Brodard et Taupin, Paris, 1972, p.190.

e) la cause: "J'ai rompu avec elle *en la contrariant*." (j'ai rompu avec elle, parce que je l'ai contrariée)

Il est clair que les déterminations circonstancielles précitées sont à titre indicatif et qu'elles sont interchangeables. C'est le contexte seul qui précise de quelle circonstance il s'agit.



## LE PARTICIPE PASSE

En latin, les participes passés étaient distingués par les désinences *-tus* (masculin), *-ta* (féminin), *-tum* (neutre) , *-sus* (masculin) *-sa* (féminin), *-sum* (neutre). L'accent était placé sur la syllabe pénultième c'est-à-dire celle qui précède les désinences. En passant à l'ancien français ces désinences ont disparu et il a alors fallu accentuer la syllabe finale des verbes du premier groupe en rappel de l'accent latin. On a eu ainsi les formes régulières en *-é*, *-i*, *-s*, *-u*. Par exemple *ama-tu* (m) a donné aimé, *inclu-su* (m) inclus et *dormi-tu* (m) dormi.

Lorsque l'accent latin se trouvait sur l'anté-pénultième, la chute des désinences amenait souvent des formes irrégulières. Ainsi le verbe *devoir* a son participe passé latin *débitum* ce qui va donner non pas *debi* mais *dette* et on voit que dans cette forme irrégulière l'accent latin reste en français sur la même syllabe. C'est en fonction de cet accent que le français a connu les formes irrégulières du participe passé. On peut citer les verbes *devoir*, *falloir*, *peser*, *mouvoir*, *plaire*, *tendre* qui ont donné naissance aux anciens participes passés *dette*, *faute*, *poids*, *meute*, *plaid*, *toise*. Ces participes passés, assez nombreux, présentaient des formes très variées.

De cette façon, nos participes passés français se terminent soit par les voyelles *é, i, u* soit par les consonnes *t* et *s*. qui appartenaient aux désinences latines

Ces participes de formes variées que le français a hérité du latin fonctionnent tous de la même façon. Le participe passé quand il exprime une action a la valeur d'un verbe. Dans ce cas, il est considéré comme un verbe. Il peut être utilisé seul ou combiné avec l'auxiliaire être ou avoir selon la construction verbale du participe passé formant les temps composés ou le passif.

Quant à l'emploi du participe passé avec le verbe être, une double interprétation est possible. Il est des cas où le verbe être n'est qu'un auxiliaire de conjugaison.

Ex: Il est *récompensé* par son père et sa mère.

Il est *battu* ....".

D'autres cas se présentent, où le verbe être est plutôt un verbe copule suivi du participe attribut.

Ex: Il est *épuisé* (= qui équivaut à malade)

Il est *affamé* (une qualité durable)

Lorsque ces participes désignent une action, il faut considérer le verbe être comme un auxiliaire de conjugaison. Par ailleurs quand le participe exprime une qualité plus ou moins durable, il faut lui attribuer la fonction d'attribut et en conséquence le verbe être est copule. Dans tous les cas, c'est le contexte qui favorise telle ou telle interprétation.

Les verbes passifs, pronominaux et certains intransitifs sont accompagnés dans les formes composées de l'auxiliaire être.

Exemple: Je me suis *blessé* la jambe, en tombant.

Le petit enfant est *blessé* par les terroristes.

La famille est *partie* en vacances.

On remarque que l'auxiliaire *être* employé sous la forme *étant* et suivi d'un participe passé est appelé souvent à disparaître. Ainsi, "étant blessé à l'aile, l'oiseau volait difficilement," équivaut à "blessé à l'aile, l'oiseau..."

Ajoutons que la chute de l'auxiliaire, dans ce cas, ne change pas la nature de ce participe. On sait que l'auxiliaire être, dans la voix passive, est un élément fondamental, car c'est lui qui donne à la forme verbale les marques du mode et du temps, de la personne et

du nombre. Le participe passé qui le suit ajoute seulement la signification de l'action verbale. Lorsqu'un participe présent passif est réduit au simple participe passé du verbe, entendez "*blessé*", ce participe, même sans l'auxiliaire être, est un participe passif. La preuve est qu'il peut être suivi d'un complément d'agent. On peut en effet écrire:

"*Blessé* par les flèches du chasseur, le lion s'écrasa par terre."

Bien plus, lorsque l'auxiliaire *être* est à la forme composée *ayant été*, le même phénomène se produit. Et c'est alors le verbe de la proposition principale qui indique le temps réel du participe sous sa forme réduite. En effet, l'exemple suivant

"L'enfant sauvage, *ayant été trouvé* dans une grotte, a été emmené en ville." peut devenir;

"L'enfant sauvage, trouvé dans une grotte, a été emmené en ville."

On remarque que la disparition de l'auxiliaire être, sous la forme composée n'a introduit aucun changement de sens et l'on doit considérer, le mot "*blessé*", dans ce contexte comme l'équivalent exact de "*ayant été blessé*".

La question reste ouverte au sujet du nom par lequel on peut désigner dans ce cas "blessé": D'abord, ne serait-il pas un participe passé par opposition à *blessant*, participe présent, mais le sens s'y oppose. D'autre part, ne serait-il pas plus exactement un participe présent passif qui aurait perdu son auxiliaire être *ayant été*? Ici l'objection c'est qu'il désigne une action qui s'est déroulé dans le passé. Nous proposons, non sans une certaine hésitation, de considérer le mot *blessé*, dans cet emploi, comme un participe présent passif à l'aspect accompli, c'est-à-dire l'équivalent de *ayant été blessé*.

On sait que le participe passé des verbes transitifs est toujours accompagné de l'auxiliaire avoir. Ceci a lieu dans tous les temps composés.

Exemple: Il a *chanté*

Ainsi que dans certains verbes intransitifs comme

Il a *voyagé*.

Au cas où le participe passé n'exprime que l'état sans aucune notion de temps, il fonctionne alors comme un simple adjectif:

La biche *blessée*, se réfugia dans la forêt.

Surtout dans l'usage administratif et juridique on rencontre le participe soudé à l'article. Cette forme rappelle des êtres ou des choses déjà cités:

Ledit accusé, ladite entreprise, audit village.

Quand le participe joue le rôle d'adjectif, il fonctionne exactement comme un qualificatif, c'est-à-dire leur fonctionnement fondamental est le même. D'ailleurs il existe plusieurs participes passés devenus adjectifs. Alors il peut être employé:

a) soit comme épithète

"Il avait les cheveux *coupés* droit sur le front, comme un chantre de village, l'air raisonnable et fort embarrassé."<sup>94</sup>

b) soit comme attribut

Les roses étaient *cueillies* par la jeune fille en blanc.

Au printemps, les arbres fruitiers sont *fleuris*.

c) ou encore en position détachée

---

<sup>94</sup> Gustave Flaubert *Madame Bovary* Flammarion Paris 1986 p. 61.

"Il y avait, pour décorer l'appartement, accrochée à un clou, au milieu du mur (...) une tête de Minerve au crayon noir, *encadrée* de dorure." <sup>95</sup>

Le participe passé peut entrer dans la construction des temps composés tel que le passé composé, le futur antérieur, le plus-que-parfait, etc..

On voit que, dans les trois cas précités, le participe passé fonctionne comme un adjectif dont il remplit les fonctions.

Lorsque le participe passé est accompagné de l'auxiliaire avoir ou être (*ayant, étant*) on bute contre un sérieux problème. Ainsi "*ayant aimé*", "*étant aimé*", "*étant parti*" et enfin "*ayant été aimé*", ces formes-là sont-elles à classer parmi les participes présent ou passés? Pour répondre à cette question, on fait appel à la règle générale qui stipule que l'indication du temps et du mode est fournie, dans les formes composées, par l'auxiliaire et non le participe passé. Or tous ces auxiliaires "*ayant, étant, ayant été*" sont des formes en "*-ant*" dites participe présent. En conséquence, il serait inexact de les placer, dans le tableau de la conjugaison, sous l'étiquette participe passé. Ce sont, à coup sûr, de véritables participes présents comme l'atteste leur auxiliaire. Comme ils expriment une action achevée, ils prennent l'aspect accompli soit à l'actif soit au passif.

---

<sup>95</sup> Op. cit., p. 74-75.

Cet aspect accompli ne peut justifier leur classement sous l'étiquette du participe passé.

Il est certain que cette nouvelle considération bouleverse la plupart des grammaires qui considèrent, en se basant sur leur valeur sémantique, tous ces participes comme des participes passés. Néanmoins, des chercheurs modernes les tiennent pour des participes présents et, preuves à l'appui, ne considèrent le participe passé que comme une forme adjectivale. Si toutefois il est employé seul et qu'il désigne une action, c'est que son auxiliaire *étant* ou *ayant été* est sous-entendu.

A ce sujet, Patrick Charaudeau traite des participes passés dans un chapitre intitulé "la qualification, la comparaison et les procédés d'adjectivation"<sup>96</sup>. Il classe le participe passé qu'il appelle "des participes en -é" sous deux catégories. D'après lui,

a) "Il peut fonctionner grammaticalement comme un adjectif et donc s'accorder en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte." et il donne comme exemple:

"Une viande trop *cuite*. Un scénario *serré*. Des avis très peu *partagés*. Une voix légèrement *couverte*. Un air *décidé*."

---

<sup>96</sup> Grammaire du sens et de l'expression, Hachette, Paris 1992 p. 323-373.

b) Il peut fonctionner comme un qualifiant qui décrit l'état résultatif d'une action. Dans ce cas, il s'accorde également avec le nom qualifié."

Exemple: La lance *pointée* en avant, il s'élança contre les moulins.

Les coudes *posés* sur la table et la tête entre les mains, il semblait réfléchir.

Un sentiment bien *circonscrit* est un sentiment *mutilé*. (de Paul Valéry, *Mélange*, Gallimard)

"La cigale *ayant chanté* tout l'été (de Jean de la Fontaine)<sup>97</sup>

Rappelons ce qui a été dit plus haut que la forme composée du participe présent comportant l'auxiliaire "étant" ou "ayant été" se réduit très souvent au participe passé lorsque l'auxiliaire disparaît.

Au XVII<sup>ème</sup> siècle, on trouve parfois la forme *étant parti*, *étant volé* ou *ayant été volé*. Ce sont des participes de formes composées où l'auxiliaire être est en "-ant", où le verbe avoir, auxiliaire du verbe être est en "-ant" et dans les deux cas la forme composée se termine par le participe dit *passé*.

---

<sup>97</sup> Patrick Charaudeau, *Grammaire du sens et de l'expression*, Hachette Paris 1992 p. 340.

L'usage moderne omet l'auxiliaire *étant* à l'actif ou au passif et l'auxiliaire *ayant été* pour ne retenir que le participe appelé passé. On peut trouver au XVIIe siècle la phrase suivante:

" *Ayant été surpris*, le voleur échappa par la fenêtre. "

Aujourd'hui on dit plutôt;

" *Surpris*, le voleur échappa par la fenêtre. "

De même la phrase:

" *Étant parti* en voyage, il abandonna sa maison en ruine" est un peu archaïque. L'usage contemporain préfère:

" *Parti* en voyage, il abandonna sa maison en ruine. "

Ajoutons pour terminer que la chute de la forme en *-ant* ne comprend pas l'auxiliaire avoir. Ainsi *ayant trouvé* n'est point l'équivalent de *trouvé*.

En conclusion, on peut dire que le participe dit *passé* est, soit une forme adjectivale lorsqu'il désigne une qualité, soit un participe présent accompli c'est-à-dire de forme composée où l'auxiliaire *être* a disparu.

Les verbes intransitifs conjugués avec l'auxiliaire *être* mis à part, les participes dits "passés" qui ont perdu l'auxiliaire être sont employés à la forme passive. C'est pour cette raison que certains grammairiens les appellent participe passif. L'analogie avec la grammaire latine est venue confirmer cette appellation. En effet en latin la forme "*amatus*" qui a donné naissance à "*aimé*" est un participe passif par opposition à "*amans*" participe actif qui a fourni "*aimant*".



## L'ACCORD DU PARTICIPE PASSÉ

Le participe passé employé seul comme attribut avec les verbes copulatifs autre que "être" s'accorde comme un adjectif en genre et en nombre au nom auquel il se rapporte.

Ex: Les deux soeurs paraissaient *fatiguées*

Les deux soeurs ont l'air *fatiguées*

Les deux soeurs semblent *fatiguées*.

De même lorsqu'il est employé comme épithète le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec le nom qu'il qualifie.

Ex: Une fille *blessée*.

Dans tous les cas s'il est utilisé avec l'auxiliaire "être" le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec le sujet du verbe.

Ex: Vos desirs seront *réalisés*.

Dans les formes composées non pronominales précédées de "être" le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec le sujet.

Ex: Ma fille est *rentrée* vers le coucher du soleil.

La forme passive obéit à la même règle:

Ex: Les enfants sont *sauvés* par les voisins.

Certains participes passés employés dans des phrases elliptiques où le verbe être a disparu, s'accordent avec le nom ou le pronom auxquels ils se rapportent lorsqu'ils suivent ce nom. S'ils le précèdent on considère qu'ils sont "employés comme préposition et restent invariables."<sup>98</sup>

Ex: "Rien ne remuait, excepté les flammes"<sup>99</sup> (Hugo, Quatrevingt-treize, I. a, 7)

De toute la maisonnée, cuisinière y comprise, c'est lui qui s'y reconnaît le mieux dans les tickets d'alimentation<sup>100</sup> Montherlant, Fils de personne, III. 3)

<sup>98</sup> M. Grevisse *Le Bon Usage*. Hatier. Paris 1969 9e éd. p. 732 § 784.

<sup>99</sup> Exemples puisés chez M. Grevisse. Pour plus de détails sur cette question on peut consulter avec profit le paragraphe que nous avons signalé.

Quand aux formes pronominales, si le verbe ne s'emploie qu'avec le préfixe "se" agglutiné, non analysable (c.à.d. ni C.O.D. ni C.O.I, simple morphème) le participe passé s'accorde avec le sujet. Tel est le cas des verbes se souvenir, s'échapper, se soucier, s'absenter, se repentir.

Ex: Nous nous sommes *échappés* par la fenêtre.

Pourtant cette règle connaît quelques exceptions; les participes passés de *se déplaire, se complaire, se plaire et se rire* restent invariables.

Ex: Elles se sont *déplu*.

Même si l'usage les veut invariables, certains auteurs font l'accord de *se plaire, se déplaire et se complaire*.

Ex: "Les choses auxquelles nous nous étions constamment *complus*"<sup>101</sup>

Le participe passé des verbes pronominaux passifs s'accorde toujours avec le sujet.

---

<sup>100</sup> Idem.

<sup>101</sup> (J. Cassou, *Les harmonies viennoises* p. 174) cité in Maurice Grevisse, *Le Bon Usage*. p. 937 § 1943.

Ex: Ces livres se sont bien *vendus*<sup>102</sup>

Au cas où ce participe passé a pour sujet "on" il n'y a pas d'accord si le pronom *on* ne remplace pas une personne.

Ex: On s'est *sauvé*

"Ma chère enfant (à une fillette) quand on s'est *trompée*, on corrige son erreur.<sup>103</sup>

"Et *s'étant salué* on se tourna le dos." (Flaub. Madame Bovary II. 8)<sup>104</sup>

Si le pronom des verbes pronominaux, réfléchis ou réciproques (même si ceux-ci offrent une construction double, COI, COD) est un COD, le participe passé s'accorde avec ce pronom.

Elles se sont *saluées*.

De même l'accord du participe passé avec le pronom réfléchi est facultatif lorsque le participe passé est suivi d'un attribut du pronom réfléchi.

---

<sup>102</sup> Op. Cit. p. 938 § 1944.

<sup>103</sup> Ibid.

<sup>104</sup> Ibid.

Ex: "Cosette s'était toujours crue laide" <sup>105</sup>

"Comme l'inépuisable grondement de ces avions mêlait bien ces sons qui s'étaient cru adversaires" <sup>106</sup>

Quand un C.O.D. accompagne le pronom réfléchi C.O.I. le participe passé s'accorde avec ce C.O.D.

Ex: Les robes qu'elle s'est achetées.

Mais les participes passés des verbes pronominaux employés avec un C.O.D. placé après le verbe restent invariables et ne s'accordent pas. Le préfixe "se" joue le rôle de C.O.D.

Ex: Elle s'est *cassé* la jambe.

Elle s'est *blessée* à la jambe.

Les verbes comme se convenir, se mentir, se nuire, s'entre-nuire, se parler (parler à soi), se plaire, se déplaire, se complaire, se ressembler, se rire, se sourire, se succéder, se suffire, survivre, s'en vouloir ..... qui ne peuvent jamais avoir un C.O.D. restent toujours invariables.

<sup>105</sup> (Hugo Les Misérables IV 3,5) Cité in M. Grevisse p. 934 § 1941.

<sup>106</sup> (A. Malraux L'Espoir, p. 250) cité in M. Grevisse., p. 934 § 1941.

Ex: Ils se sont *déplu* dans cette ville.

Elles se sont *ri* de leur maladresse.

L'accord de *se persuader* est facultatif lorsque celui-ci est suivi d'une subordonnée objet introduite par que:

Ex: "Ils s'étaient *persuadé* qu'on n'oserait les contredire"<sup>107</sup>

"Amélie s'était *persuadée* qu'il n'aurait pas avant longtemps l'occasion de se représenter à elle".<sup>108</sup>

Lorsqu'un verbe pronominal est suivi d'un infinitif l'accord a lieu seulement si le verbe et l'infinitif ont le même sujet sauf le verbe "*se faire*" qui ne s'accorde non avec le sujet.

Ex: Elle s'est *laissée* rêver

Mais; Elle s'est *fait* coiffer

Si le sujet du participe passé et de l'infinitif sont différents, il n'y a pas d'accord.

<sup>107</sup> Camus, Albert, cité in Maurice Grevisse. p. 936 § 1942.

<sup>108</sup> (H. Troyat Les Semailles et les Moissons, p. 251) cité in M. Grevisse. Op. Cit. p. 936 § 1942.

Ex: Elle s'est *fait* conduire jusqu'à la maison (quelqu'un la conduite)

Il y a aussi accord lorsque les verbes pronominaux sont suivis d'un adjectif.

Ex: Elles se sont *crues* belles.

Le participe passé conjugué avec avoir s'accorde en genre et en nombre avec le complément d'objet direct si celui-ci le précède.

Ex: Les paquets? Je les ai *expédiés*.

Et il reste invariable si le complément suit ou s'il n'a pas de complément d'objet direct.

Ex: Ils ont *invité* leurs amies au restaurant.

Elles nous ont souvent *écrit*.

Ici il s'agit d'une règle respectée seulement à l'écrit. A l'exception de quelques participes comme *pris, mis, fait, joint* etc... Dans l'oral le féminin des participes n'est pas distinct.

Ex: Son mari l'a *faite* à l'idée d'habiter la banlieue.<sup>109</sup>

Pourtant à l'oral on le prononce "fait".

Quand le C.O.D. précédant le participe passé est accompagné d'un adverbe de quantité jouant le rôle de déterminant indéfini, le participe passé s'accorde avec le nom. Il n'y a pas d'accord si ce dernier est placé après le participe passé.

Ex: Les quelques dix ans que j'ai *vécus* avec lui m'ont profondément marqués.

J'ai *vécu* quelques dix ans avec lui.

Si le C.O.D. accompagnant le participe passé renvoie à un collectif accompagné de son complément, l'accord a lieu avec le collectif ou son complément selon le sens.

Ex: La bande d'écoliers que le professeur a *surveillée* pendant la pause, est entrée en classe.

La bande d'écoliers que le surveillant a *punis* faisait beaucoup de bruit.

---

<sup>109</sup> Grand Dict. fr. turc. Tahsin Saraç, Adam Yay. 1976.

La bande d'écoliers que j'ai *vus*, jouait dans la cour.

La grammaire Larousse, parlant du participe précédé d'un C.O.D., prétend que "L'arrêté de 1901 a fort opportunément admis qu'il pouvait rester invariable".

Ex: Les musiciens que j'ai *entendu* jouer

La symphonie que j'ai *entendu* jouer<sup>110</sup>

Si le C.O.D. est le pronom "en" le participe reste invariable même s'il est accompagné d'un adverbe de quantité équivalant à un pronom indéfini. Car on le considère comme neutre partitif ayant la signification "d'une partie de cela" donc complément déterminatif de quantité qui est sous entendu.

Ex: Regardez ces fleurs, j'en ai *offert* à ma mère pour son anniversaire.

Des cartes postales j'en ai beaucoup *acheté* à l'occasion du nouvel an.

Pourtant on rencontre des cas où l'accord a lieu:

---

<sup>110</sup> Chevalier - Peytard Grammaire Larousse p. 387 § 554.

Ex: "Des gens comme nous en avons tant connus"<sup>111</sup>

Il s'agit encore de l'invariabilité lorsque le C.O.D. est un pronom neutre "Le" équivalent à une proposition.

Ex: Je sais qu'il subit une épreuve difficile, je le lui ai *dit*.

Le participe passé précédé du pronom relatif "que", reste invariable si ce pronom est le complément d'objet direct d'un verbe qui suit le participe passé.

Ex: "C'est une faveur qu'il a *espéré* qu'on lui accorderait"<sup>112</sup>

Quand le participe passé a pour C.O.D. le pronom relatif "que" accompagné de "un(e) des", ..... "un(e) de" .... l'accord est commandé par le nom pluriel si l'action passe sur tous les êtres ou objets du groupe et l'accord est commandé par un(e) si l'action passe sur un seul des êtres ou des objets. Cela dépend de ce qu'on veut exprimer.

Ex: Une des filles que j'ai *connues* à Marmaris, m'a envoyé une carte.

---

<sup>111</sup> Ch. Péguy; Souvenirs, p. 101, cité in Grevisse Maurice, p. 934 § 1938.

<sup>112</sup> Grevisse-Goose Nouvelle grammaire française p. 280 § 374.

Si ce C.O.D. est utilisé avec "un de ceux que, une de celles que" l'accord se fait avec "ceux" ou "celles".

Ex: "Prenez une de celles que vous m'avez *apportées*."

Lorsque "un(e) des ..... que" a un attribut le participe passé s'accorde avec le nom au pluriel.

Ex: C'est une des plus belles occasions qu'elle a *eues*.

Le participe passé précédé de C.O.D. "que" est invariable lorsque ce dernier est suivi d'une proposition relative introduite par qui:

Ex: Nous subissons les malheurs qu'on avait *prévu* qui arriveraient<sup>113</sup>

Quand ce C.O.D. est en rapport avec deux antécédents unis soit par "ou" soit par "ni" l'accord dépend du sens. S'il s'agit d'une addition l'accord est commandé par les deux éléments.

Ex: Nicole ou Jean que vous avez *connus* l'été dernier vous aideront.

---

<sup>113</sup> Grevisse, M., Op. Cit. p. 918 § 1919.

Ni la torture ni la souffrance qu'il a *endurées* ne l'ont pas arrêté.

Mais il se fait plutôt avec le second s'il y a l'idée d'exclusion.

Ex: C'est Jacques ou Monique qu'on a *invitée*?

Mais l'usage laisse le participe invariable.

"Quel poison ou quelle drogue m'a-t-on *injecté*, qui m'incendie?"<sup>114</sup>

---

<sup>114</sup> J. Ray, Le Maître de la Mitidja, p. 259, Cité in M. Grevisse Le Bon Usage p. 924 § 1926.

## CHAPITRE III

### LA SÉMANTIQUE

#### LE PARTICIPE PRÉSENT

La ligne de démarcation entre le verbe d'un côté, l'adjectif et le nom de l'autre côté, n'est pas toujours nette. Néanmoins on considère d'habitude que les noms d'action<sup>115</sup> et les verbes en général expriment les premiers une action soustraite au temps et les seconds une action insérée dans le temps. Ainsi dans "l'explication de la grammaire est difficile" le mot "explication" désigne une action n'ayant aucune référence au temps. Par ailleurs dans "*il explique la grammaire sans peine*" le verbe exprime la même action placée dans un temps.

D'autre part, les verbes d'état et les adjectifs expriment des qualités insérées par les verbes dans le temps et coupées du temps pour les adjectifs. Si l'on compare ces deux phrases:

---

<sup>115</sup> On sait que les substantifs dérivés des verbes marquent une action, notamment les formes en-tion, ainsi *explication*, *encouragement*, *lecture*, *balayage* etc.... expriment l'action de *expliquer*, *encourager*, *lire*, *balayer* etc... sans aucune référence de temps.

1. L'enfant parut triste et sortit

2. L'enfant triste sortit.

On remarque que dans le premier exemple le verbe d'état a inséré l'état de tristesse dans un temps du passé, tandis que l'adjectif du deuxième exemple exprime cette même qualité sans la rattacher au temps.

Après cette vision générale on se demande où placer les participes et le gérondif. Il nous semble que le gérondif qui exprime plutôt une action, doit prendre place parmi les verbes et les noms d'action. Tandis que le participe, surtout les participes passés, sont à ranger du côté des verbes d'état et des adjectifs.

Le gérondif et les participes impliquent-ils, oui ou non, la notion du temps? En eux-mêmes assurément pas. Toutefois le contexte leur accorde cette notion en fonction du verbe conjugué qu'ils accompagnent:

*Traversant* les rues de Paris, il a vu beaucoup de touristes japonais.

*Traversant* les rues de Paris, il voit beaucoup de touristes japonais.

*Traversant* les rues de Paris, il verra beaucoup de touristes japonais.

C'est la notion temporelle du verbe "voir" qui place l'action de traverser dans le passé, le présent ou le futur.

Le participe passé est soumis à la même règle:

*Affaibli* par le médicament, il n'a pas pu triompher dans le match.

*Affaibli* par le médicament, il ne peut pas triompher dans le match.

*Affaibli* par le médicament, il ne pourra pas triompher dans le match.

Ainsi l'affaiblissement peut se dérouler dans le passé, le présent ou le futur selon que le verbe *pouvoir* exprime tel ou tel temps.

On voit de ce qui précède que les participes et le gérondif acquièrent la notion du temps et l'expriment grâce au contexte et qu'ils sont ainsi des formes temporelles. Mais en dehors de la construction, ils n'impliquent point la notion de temps. Et les

expressions "*participe présent*" et "*participe passé*" sont des expressions discutables, et même abondonnées par plusieurs grammairiens.

On comprend ainsi pourquoi le participe occupe une place toute particulière. Il marque une action grâce à son radical verbal et pourtant avec ses formes de masculin, féminin, singulier et pluriel, il est sujet aux règles de la variation en genre et en nombre comme les noms. En conséquence, il est considéré comme une sous catégorie de noms.

Jacques Ouellet, écrit:

"Le verbe semble se distinguer du nom par le fait qu'il ne désigne pas grammaticalement un ensemble plus ou moins extensif, mais un événement, ce qu'on appelle traditionnellement une action ou un état. (...) Le nom peut également représenter une action ou un état mais cette valeur est liée à son signifié lexical. (...) Cette représentation d'événement, dont la réalisation est envisagée comme négative ou comme positive, se retrouve également dans *une sous catégorie de noms dite participe*, dont le signifié lexical désigne, comme dans le verbe, un événement. "

et plus loin,

"Les participes constituent une sous catégorie du nom caractérisée par l'alternance des morphèmes de voix active et passive mais comportant par ailleurs les mêmes modalités grammaticales de genre et de nombre que les autres noms et représentant la même alternance d'extension opposant l'hyponyme adjectival et l'hypéronyme substantival ... Les participes ont également la même valence syntaxique que les autres noms, adjectifs ou substantifs selon le cas, et se prêtent aux mêmes fonctions de support ou d'apport épithète, opposition ou attribut."

"Quand le désigné actualisé par le sujet du verbe demeure actif, il ne s'agit pas d'une alternance d'aspect opposant l'événement imperfectif à l'événement perfectif, mais d'une alternance de voix opposant l'événement *inaccompli* à l'événement *accompli*, *l'actif* au *passif* ." <sup>116</sup>

Le participe exprime donc soit l'accompli ou l'inaccompli soit l'actif ou le passif.

Ex: Une histoire *surprenante* (l'action continue, un état, donc l'inaccompli)

---

<sup>116</sup> Ouellet. Sémantique Grammaticale du verbe, in Langues et linguistique No 13 (1987) p. 186, 187, 189.

Une personne *surprise* (l'action est terminée donc c'est l'accompli) de même:

Une femme étonnante (inaccompli)

### VALEUR du participe présent.

Le participe présent exprime une action simultanée à celle du verbe de la proposition principale. Il sert à mettre en valeur le caractère concret et momentané du procès. Le participe présent a aussi une valeur descriptive.

Ex: Ils continuèrent leur route; *allant* toujours sans savoir où ils allaient ... *trompant* l'ennui et la fatigue par le silence et le bavardage.<sup>117</sup>

Il a en général le sens actif. Pourtant, dans l'ancienne langue, le participe présent était souvent employé au sens passif. Cet emploi marquait plutôt une action qui dure, qu'un passif proprement dit.

Ex: "Trestuit si nerf molt li sont *estendant*

---

<sup>117</sup> (Diderot) cité in Wagner - Pinchon, Grammaire du Français Classique et moderne. p. 313 § 364.

Et tuit li membre de son cors *derompant*"<sup>118</sup>

(Tous ses nerfs. sont très *tendus*

Et tous les membres de son corps *rompus*)

Il est à noter que là où l'ancien français employait des formes en "-ant" nous utilisons aujourd'hui des participes passé *tendus* et *rompus*.

Dans la langue moderne, il existe encore des participes présents à sens passif dans des expressions comme: représentation payante (pour payée), deniers comptants (pour comptés), rue passante (pour passée c'est-à dire traversée) etc ...

Employé avec le verbe aller, il marque une action en voie d'accomplissement, de déroulement:

Ex: "L'eau stagnante, à l'arrière, semblait tendue d'une belle soie moirée qui *allait se déchirant* en longues bavures verdâtres."<sup>119</sup>

---

<sup>118</sup> Chanson de Roland, vers 3970, cité in Joseph Anglade. Grammaire élémentaire de l'ancien français. Armand Colin 1965, p. 194. second tirage.

<sup>119</sup> (R. Boylesve) Cité in Wagner - Pinchon Grammaire du Français Classique et moderne. p. 313 § 364.

Le participe présent peut correspondre à une subordonnée circonstancielle. Il peut alors exprimer:

a. LE TEMPS c'est-à-dire la simultanéité avec le verbe de la principale.

Ex: La police a attrappé le voleur *dormant* chez lui. (Pendant qu'il dormait chez lui).

b. LA CAUSE

Ex: Mais *apercevant* cette femme assise dans le grand fauteuil, au fond de la salle, elle (la maman) s'arrêta, déconcertée " <sup>120</sup>

Il peut aussi exprimer un rapport *temporel et causal*.

Ex: Peut-être qu'après ce livre, *connaissant* mieux les Provençaux, vous les aimeriez d'avantage. (pour quand vous les connaissez, parce que vous les connaissez.)

c. L'OPPOSITION, LA CONCESSION

Ex: Le petit enfant, ne connaissant pas les chiffres, téléphone néanmoins à son père (pour: bien qu'il ne connaisse pas les chiffres)

---

<sup>120</sup> Alain-Fournier *Le Grand Meaulnes* p. 19.

Ex: "Il était suivi d'un bruit de sabots *claquant* ou *s'essuyant* sur le seuil, parfois ....<sup>123</sup> (pour: qui claquait ou qui s'essuyait)

"Le roi ..... Toi, *pourrissant* dans ce tombeau, lardé des coups de dague ..... et moi, .... *attendant* que ces brutes viennent .....<sup>124</sup> (pour: qui pourrit, qui attend)

Le participe présent diffère de l'adjectif verbal par sa signification. Il exprime une action instantanée ou un état passager, tandis que l'adjectif marque une qualité durable, permanente, un état qui se prolonge.

Ex: "Et les trônes *roulant* comme des feuilles mortes

Se dispersaient au vent"<sup>125</sup>

"Ils se voyaient *mourants* par les fièvres dans des régions farouches"<sup>126</sup>

Une couleur *voyante*.

<sup>123</sup> Alain-Fournier *Le Grand Meaulnes*, p. 32.

<sup>124</sup> H. de Montherlant. *La reine morte*, Paris, Gallimard 1947, cité in Ztavinohova Zdenko, "Les constructions participiales dans les textes de spécialité", in *Etudes Romanes de Brno* 1991 p. 32.

<sup>125</sup> Hugo, *Châtiments*, II, 7, 1) cité in Maurice Grevisse. *Le Bon Usage*. p. 899 § 1892.

<sup>126</sup> (Gustave Flaubert. *Education Sentimentale* II, 136) cité in F. Brunot et CR. Bruneau. *Precis de Grammaire historique de la langue Française* p. 400 § 549.

Une chaise *roulante*.

L'adjectif verbal tout en ayant la valeur d'un qualificatif garde quelque chose de la nature du verbe.

Ex: Des ombres *flottantes*

Il existe des adjectifs verbaux ayant la signification du verbe pronominal correspondant.

Ex: Une personne *méfiant* (qui se méfie)

Une jeune fille bien *portante* (qui se porte bien).

Parfois aussi l'auteur de l'action n'est pas l'objet nommé qui fait l'action mais souvent un autre: on. Parce que le participe prend une valeur passive.<sup>127</sup>

Ex: Une couleur *voyante* (c'est une couleur qu'on voit facilement vue)

Une route *passante* (pour: la route où on passe.)

---

<sup>127</sup> Le même phénomène se retrouve dans les infinitifs: Le lion est prêt à dévorer sa victime. L'infinitif a coMadame d'habitude le sens actif. Toutefois on dit "ce magasin vend du prêt-à-porter... c'est-à-dire des habits prêts à être portés. "Cette eau est bonne à boire" signifie est bonne à être bue. "C'est facile à mangé" pour à être mangé etc ...

D'après Damourette et Pinchon l'emploi d'un véritable participe présent (ayant la fonction d'un verbe) à la place de l'adjectif verbal en "-ant" donne à la phrase une vivacité particulière. Par exemple ordinairement on dit "*une pluie battante*" où l'adjectif verbal "*battante*" qualifie, exprime l'état de la pluie. Tandis que dans

"Nous avons marché une heure sous une pluie battant vivement nos paraphries," on voit la pluie en train de battre.



## LE GERONDIF

Le participe présent tout en se maintenant dans la catégorie du verbe, fonctionne comme un adjectif, tandis que le gérondif joue le rôle d'un complément de circonstance. Si le participe présent se rattache à un nom ou à un pronom, le gérondif s'appuie sur le verbe. Il est alors appelé par plusieurs grammairiens<sup>128</sup> "la forme adverbiale" du verbe.

Ex: Il travaille *en chantant*. Le gérondif caractérise le déroulement de l'action de travailler.

On peut observer le gérondif sous trois formes:

1. Depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, il est surtout employé avec la particule "en" c'est-à-dire sous la forme "en + participe présent simple". La présence de "en" crée un lien plus étroit avec l'action de la principale. Surtout "tout en" souligne plus nettement la concomitance.

---

<sup>128</sup> Cappelle, G. et Frérot J.-L., *Grammaire de base du français contemporain*, Hachette, Paris, 1979. p. 85; Chevalier, J.-C., Blanche-Benveniste, Cl., Arrivé M. et Peytard, J., *Grammaire du français contemporain*, Larousse, Paris, 1964, p. 374; Grevisse, M., *Le Bon Usage*, Duculot, Paris, 1980, p. 710 § 1424. Rappelons qu'on a souvent considéré l'infinitif comme la forme nominale du verbe, et le participe passé comme sa forme adjectivale. Le gérondif complète la liste en revêtant l'aspect de la forme adverbiale du verbe.

Ex: "Eh bien! fit Rodolphe *en s'asseyant* à ses côtés sur un tabouret, non!..."<sup>129</sup>

"De temps à autre *tout en lançant* contre la borne un long jet de salive brune, il soulevait du genou son instrument"<sup>130</sup>

2. Le gérondif composé c'est-à-dire "en + ayant ou étant + participe passé" n'est pas unanimement accepté par les grammairiens. Certains le mentionnent, d'autres le rejettent. Certaines grammaires<sup>131</sup> ignorent la forme composée du gérondif. Par ailleurs elle est signalée par certains théoriciens<sup>132</sup> où on lit que "le gérondif peut apparaître (assez rarement toutefois) à la forme composée exprimant l'accompli".

Ex: Elle est sortie *en ayant terminé* ses préparatifs. Pour: après avoir terminé. Cette construction (exprimant en général la concession) n'appartient pas au français standard et elle est peu courante.

<sup>129</sup> G. Flaubert *Madame Bovary*, Flammarion, Paris, 1986, p. 222.

<sup>130</sup> Op Cit. p. 126.

<sup>131</sup> *La Nouvelle Grammaire du français* de Jean Dubois, René Lagane, *Grammaire du français contemporain* de Jean-Claude Chevalier, Claire Blanche-Benveniste, Michel Arrivé, Jean Peytard et *La grammaire de base du français contemporain* de Guy Capelle, Jean-Louis Frérot.

<sup>132</sup> Bescherelle. *La Grammaire pour tous*. Hatier, Paris, 1990, Larousse. *Les petites pratiques du français* difficultés, usages. (Avant propos signé par René Lagane) Paris, 1983.

Ex: Il ne le croira pas encore *en l'ayant vu*.<sup>133</sup>

Le gérondif n'admet pas en lui même un aspect mais il prend celui du verbe principal. Pourtant "en ayant vu" marque un achèvement. Pour cette raison, "en ayant vu" est d'un usage maladroit. L'usage moderne tend à employer le gérondif simple susceptible d'avoir l'aspect accompli ou inaccompli en fonction du verbe principal. Ainsi,

"*En ayant scruté* l'horizon, j'ai fini par découvrir un avion"

et "*En scrutant* l'horizon, j'ai fini par découvrir un avion.

On voit que ces deux phrases sont absolument identiques.

### 3. Chute de "en"

Les grammairiens admettent généralement que l'usage actuel construit le gérondif avec la particule "en" sauf dans certaines constructions figées, comme "chemin faisant", trace de l'usage archaïque. Pour l'effet de style, les écrivains utilisent le gérondif sans "en". L'usage est assez répandu.

Ex: "Il s'en alla vers la pelouse, me *laissant* tout seul"<sup>134</sup>

---

<sup>133</sup> Molière, L'École des femmes; III, 5, v. 974.

"*Marchant* ainsi, je découvris le puits au lever du jour"<sup>135</sup>

"L'homme faisait aller sa manivelle *regardant* à droite, à gauche et vers les fenêtres"<sup>136</sup>

La chute de "en" dans le gérondif risque d'introduire une ambiguïté avec le participe présent.

"Je l'ai surpris *dormant* au fond de la salle" Le mot "dormant" équivaut à une proposition relative qui se rattache au pronom "le" complément d'objet direct. Elle signifie: "Je l'ai surpris, lui qui dormait au fond de la salle"

Par ailleurs "*tirant* la pirogue, les trois hommes s'éloignent du rivage"<sup>137</sup> "tirant" n'est qu'un gérondif où la particule "en" a disparu. Ce groupe se rattache au verbe s'éloigner et il marque une circonstance relative à ce procès. En effet, il y est dit que les trois hommes s'éloignent "en tirant ....." Le gérondif en conséquence se rattache au noyau verbal tandis que le participe présent fait partie d'un groupe nominal.

---

<sup>134</sup> Alain Fournier. *Le Quand Meaulnes*, Gallimard, 1972, p. 175.

<sup>135</sup> Antoine de Saint Exupéry. *Le petit Prince* Gallimard, Paris, 1985, p. 78.

<sup>136</sup> Gustave Flaubert, *Madame Bovary* Flammarion, Paris, 1986, p. 126.

<sup>137</sup> F. Cooper, *Le tueur de daims*, adaptation de Pierre de Beaumont, Paris, 1993, p. 38.

## VALEUR SÉMANTIQUE DU GÉRONDIF

Le gérondif grâce à son radical verbal exprime l'idée d'une action. D'autre part, en lui-même il ne comporte aucune référence de personne, de temps, ni d'aspect.

Tel est d'ailleurs le cas de tous les modes impersonnels. Comme eux, le gérondif établit un rapport avec le verbe de la proposition principale, sans l'aide d'une conjonction. En général, le rapport interpropositionnel s'établit grâce aux conjonctions de coordination ou de subordination. C'est cette conjonction qui montre le rapport interpropositionnel. Dans l'emploi gérondif l'absence de la conjonction peut donner lieu à quelques ambiguïté. C'est ce qui rend l'usage du gérondif assez délicat. D'une part la phrase est plus condensée, mais d'autre part, le sens ne s'éclaire qu'avec l'énoncé de la proposition principale. C'est le contexte qui permettra de retrouver la conjonction absente.

Ex: "On voyait, *en s'approchant*, se trainer des cloportes à pattes nombreuses"<sup>138</sup> pour: on voyait lorsqu'on s'approchait... Il arrive que la conjonction temporelle "lorsque" devient l'équivalente de "si" conditionnelle.

Ex: "*En réfléchissant* on peut découvrir son erreur."

---

<sup>138</sup> Gustave Flaubert, *Madame Bovary*. Flammarion, Paris, 1986, p. 125.

Cet emploi du gérondif peut être interprété soit par: si on réfléchit ou bien lorsqu'on réfléchit. Dans certains cas, c'est la conjonction "si" qui s'impose:

Ex: "*En forgeant* on devient forgeron" ici c'est plutôt: "si l'on forge ....." "

Le gérondif sert aussi à exprimer une certaine manière du déroulement du procès de la proposition principale.

Ex: "Il parlait en criant"

Le gérondif exprime la manière dont il parlait. Il parle de façon qu'il crie.

L'usage moderne tend à rejeter l'emploi du gérondif dans sa forme négative. On y supplée soit par "en manquant de, en omettant de" ou d'autres verbes similaires, soit par la préposition "sans" suivie d'un infinitif.

Ex: "*En faisant* son devoir, l'enfant a été récompensé"

On ne dit pas de nos jours

"*En ne faisant* pas son devoir, l'élève a été puni."

On dit plutôt;

*En manquant* à son devoir, *en omettant* son devoir, l'enfant..."

Si l'on veut mettre à la forme négative le gérondif de l'exemple ci-dessus: "il parlait en criant" il est maladroit de dire: "il parlait en ne criant pas" on préfère: "il parlait sans crier."

C'est pour cette raison qu'il est favorisé par l'usage tant dans la langue écrite que dans la langue parlée.

- Qu'emprunte-t-il au verbe de la principale? -

Il existe un lien étroit entre le gérondif et le verbe de la principale. L'action exprimée par le gérondif n'a aucune référence de personne. Il emprunte cette notion au verbe de la principale. Donc le sujet de la principale doit être le même que l'agent du gérondif. Les grammairiens y sont unanimement d'accord.

Ex: "Il aprenait, *en réfléchissant*, les greniers abandonnés"<sup>139</sup>

"Enfin, une nuit, ce fut lui-même qui m'éveilla *en me posant* doucement la main sur l'épaule"<sup>140</sup>

---

<sup>139</sup> Alain Fournier. *Le Grand Meaulnes* Gallimard 1972, p. 44.

Pourtant, il existe des cas où le gérondif n'est pas nécessairement lié à un élément de la phrase. Dans;

"L'appétit vient *en mangeant*"

le sujet du gérondif "en mangeant" n'est pas le même que celui de la proposition principale mais il a un autre sujet indéterminé implicite: "on". Il en est de même pour;

"*En montant* vers le sommet, l'air se rafraîchit"

"*En ouvrant* la fenêtre, la porte a claqué."

En outre il arrive souvent que le verbe de la principale, quand il désigne le fait de parler, est remplacé par les deux points.

Ex: "Elle le pria de s'asseoir, puis le *regardant* des pieds à la tête: "Comme vous êtes changé! Vous avez gagné de l'air. Paris vous fait du bien. Allons, racontez-moi les nouvelles." <sup>141</sup>

Comme le gérondif ne comporte pas non plus d'aspect temporel il emprunte cette notion au verbe de la principale. Le procès évoqué par le gérondif, accompagne souvent l'action de la principale, c'est-à-

---

<sup>140</sup> Ibid.

<sup>141</sup> Guy de MAUPASSANT, *Bel-Ami*, Librairie Générale Française, Paris, 1983, p. 85.

dire il exprime souvent la simultanéité avec le verbe de la proposition principale. Par conséquent l'action se trouve placée soit au passé, soit au présent, soit au futur.

Ex: "Un prêtre, *en passant* m'*avait souri*"<sup>142</sup>

"A son entrée, Meaulnes leva la tête et les sourcils froncés cria aux gars qui se *précipitaient* sur le poète, en se *bousculant*"<sup>143</sup>

*En voyant* le docteur sortir, il s'écrie.

*En roulant* à cent kilomètres à l'heure, vous y arriverez à temps.

La simultanéité est souvent soulignée par une expression adverbiale.

Ex: En réagissant de telle sorte, la petite fille se trahissait *en même temps*.

Toutefois l'action exprimée par le gérondif peut se détacher du temps du verbe de la proposition principale, lorsqu'un indicateur temporel vient le situer dans un moment particulier.

<sup>142</sup> Albert Camus, *Noces*. Gallimard 1959, p. 64.

<sup>143</sup> Alain Fournier. *Le Grand Meaulnes*, Gallimard. 1972, p. 39.

Ex: En terminant ce travail aujourd'hui, je me libèrerai demain.

Le rapport qui relie le gérondif au verbe de la principale ne se limite pas au sujet, au temps et à l'aspect. L'analyse de ce rapport révèle en outre que dans la phrase, c'est le verbe de la principale qui constitue le noyau du procès, le gérondif n'y apportant qu'une circonstance.

Si un malade a été opéré à la cuisse et que, guéri, il descend de son lit et fait les premiers pas, on s'écrie avec étonnement autour de lui:

"Ah! il boite *en marchant*"

Par ailleurs pour reconnaître un personnage inconnu, on peut le décrire en ces termes:

"Monsieur marche *en boitant*".

Dans ces deux phrases, on remarque la transformation du gérondif en verbe de la principale et le passage de ce dernier à la forme de gérondif. Il est clair que dans la première phrase toute l'attention est portée sur l'action de boiter. Le gérondif "en marchant" ajoute une circonstance: Lorsqu'il marche... Tandis que

dans la deuxième phrase, l'attention est portée sur le fait de marcher, accompagné d'une certaine qualité, une façon de boiter.

On en conclut que le gérondif d'habitude occupe le deuxième rang par rapport au verbe de la principale.

Les deux actions exprimées par le gérondif et le verbe principal sont souvent interchangeables. Mais ce changement entraîne une modification de sens:

Ex: *Se dirigeant* vers la porte, il l'a aperçue. Ce qui équivaut à: il l'a aperçue au moment où il se dirigeait vers la porte. Le rapport est strictement temporel.

*En l'apercevant*, il s'est dirigé vers la porte. Ce qui veut dire: il s'est dirigé vers la porte parce qu'il l'a aperçue. Alors il s'agit d'un rapport causal. <sup>144</sup>

Lorsque le gérondif implique l'idée de causalité ou d'hypothèse il est difficile de parler d'une stricte simultanéité. En effet, la cause ou la condition précèdent toujours les faits.

---

<sup>144</sup> On pourrait aussi, si le contexte le permet, avancer une autre interprétation: Il s'est dirigé vers la porte lorsqu'il l'a aperçue.

Ex: "Nous ne donnerons à notre temps sa grandeur et sa sérénité qu'en le suivant dans son malheur"<sup>145</sup>

*Voyant* le vent s'élever, elle est allée fermer les volets.

Il est évident que la vue du vent qui s'élève doit précéder la fermeture des volets. Et les deux actions n'ont pas lieu strictement parlant au même moment.

### - L'APPORT DU GÉRONDIF -

La construction gérondive introduit dans l'énoncé deux rapports différents:

1. Rapport aspectuel
2. Rapport circonstanciel

#### 1. Le rapport aspectuel

L'aspect d'un verbe est l'insertion dans le temps en fonction de son déroulement ou de l'achèvement de l'action. L'aspect peut être accompli ou inaccompli selon que la forme verbale est simple ou composée. Pour en venir au gérondif, celui-ci ne comporte pas en lui-

---

<sup>145</sup> Albert Camus, *L'été*, Gallimard, Paris, 1959, p. 144.

même de valeur aspectuelle. Il prend l'aspect du verbe de la principale. C'est pour cette raison qu'il n'est jamais employé aujourd'hui sous la forme composée.

Ex: "*En marchant* longtemps, il s'est trouvé épuisé à l'arrivée."

La forme composée du gérondif

"*En ayant* longtemps *marché*, il s'est trouvé épuisé à l'arrivée" n'est plus employée aujourd'hui car la particule "en" tombe et l'on dit de nos jours:

"*Ayant* longtemps *marché*, il s'est trouvé épuisé à l'arrivée."

Cette nouvelle forme est-elle vraiment un gérondif ou bien n'est-elle qu'une proposition participale circonstancielle? On hésite à se déclarer pour telle ou telle solution.

La chute de "en" est encore courante lorsque le gérondif se met à la forme négative. Ainsi;

"*En buvant* trop d'alcool, il a perdu sa santé"

devient, à la forme négative

" *Ne buvant* plus d'alcool, il a récupéré sa santé. "

Cette construction du gérondif qui perd sa particule "en" est restée à l'ombre dans toutes les grammaires que nous avons pu consulter.

2. Le rapport circonstanciel est intimement lié à la valeur sémantique du verbe de la proposition gérondive. Il doit marquer un changement d'état. Il peut créer des liens de cause à effet. Et ce faisant, il remplit différentes fonctions en rapport avec le verbe de la principale. Pour l'interprétation des valeurs circonstancielles du gérondif, il faut souvent s'appuyer sur le contexte ainsi que sur le déroulement des deux actions exprimées par le verbe de la principale et celui de la subordonnée. On y trouve des facteurs qui contribuent à l'expression d'un rapport, ainsi que "tout" utilisé avec le gérondif, "la concomitance" soit dans le passé, le présent ou le futur, "l'idée du conditionnel" et "la négation restrictive".

Ex: "Emma rougit quand il entra, *tout en s'efforçant* de rire un peu, par contenance."<sup>146</sup> Ici "tout" employé avec le gérondif exprime l'idée de concession et à la fois renforce la concomitance avec le temps du verbe de la principale: Embarrassée, Emma rougit, mais en même temps, pour sauver l'apparence, elle essaie de sourire.

"Enfin, ajouta-t-il, en prenant subitement un ton de voix mystique, tandis qu'il roulait sur son pouce une prise de tabac."<sup>147</sup> Cette phrase exprime trois actions concomitantes exprimées par les verbes "ajouter", "prendre", "rouler". On remarquera que la concomitance de "prendre" avec "ajouter" est exprimée par le gérondif, sans l'aide d'aucune conjonction. En outre "rouler" et "ajouter" se déroulent en même temps grâce à la conjonction "tandis que". Ainsi on voit que le gérondif dispense de l'emploi de la conjonction.

"Il s'était souvent demandé comment il devrait se comporter en la rencontrant face à face."<sup>148</sup> Il ne savait pas comment réagir au cas où il la rencontrerait. On remarque que cette phrase implique une notion de condition, exprimée par le gérondif. Et le verbe de la principale est au mode conditionnel. Elle équivaut en effet à:

---

<sup>146</sup> Gustave Flaubert, *Madame Bovary*, Flammarion, Paris, 1986, p. 84.

<sup>147</sup> Op. Cit. p. 287.

<sup>148</sup> Op Cit. p. 235.

"Comment il devrait se comporter s'il la rencontrait." Une fois de plus, le gérondif se construit sans le marqueur d'une conjonction.

"Il parlait de lui à tout propos, ne l'appelant plus que: "ce pauvre Charles" d'un air de pitié infinie."<sup>149</sup> Il l'appelait seulement "ce pauvre Charles" chaque fois qu'il parlait de lui.

Le gérondif équivaut à une subordonnée circonstancielle ayant souvent la valeur temporelle.

Ex: "Je m'approchai du poêle pour m'y chauffer paresseusement *en attendant* la rentrée, tandis qu'Augustin Meaulnes cherchait dans le bureau du maître et dans les pupitres."<sup>150</sup> Quand s'est-il approché du poêle? Pendant l'attente de la rentrée. Alors il s'agit d'un rapport temporel.

"Sa femme, fiévreusement, l'attendait. Elle s'écria *en le voyant*."<sup>151</sup> La femme crie lorsqu'elle aperçoit son mari.

Le gérondif peut aussi exprimer la cause. Le temps de la principale est souvent au passé ou à l'imparfait.

---

<sup>149</sup> Maupassant, *Bel-Ami*, Brodard et Taupin, Paris, 1983, p. 135.

<sup>150</sup> Alain-Fournier. *Le Grand Meaulnes*, Gallimard, 1972, p. 39.

<sup>151</sup> Maupassant, *Bel-Ami*, Brodard et Taupin, Paris, 1983, p. 276.

Ex: "Il ne parla donc plus des Souvenirs d'un chasseur d'Afrique, *en se promettant* d'être souple et rusé."<sup>152</sup> Il n'en parle plus parce qu'il s'est promis d'être souple.

La condition est un des rapport établi par le gérondif.

Ex: La beauté ne peut se passer de l'homme et nous ne donnerons à notre temps sa grandeur et sa sérénité qu'*en le suivant* dans son malheur."<sup>153</sup> Dans l'exemple précédent, le gérondif exprime une condition. En effet la phrase équivaut à: ..... et sa sérénité que si on le suivait dans son malheur. On remarque que la négation restrictive est employée avec le futur de l'indicatif et le gérondif exprime la condition.<sup>154</sup> Un autre emploi de gérondif comme complément circonstanciel de condition peut se présenter d'une manière différente.

Ex: "*En fouillant* leurs poches, on trouverait de l'or, de la monnaie blanche et des sous."<sup>155</sup> Cette phrase signifie: si on fouillait leurs poches, on trouverait de l'or etc... On remarque que le

---

<sup>152</sup> OpCit. p. 81.

<sup>153</sup> Albert Camus, L'été. Gallimard, Livre de poche 1959, p. 144.

<sup>154</sup> La négation restrictive exprime une condition sans laquelle l'action ou le procès du verbe principal ne se réalise pas. C'est ce qu'on appelle une condition "sine qua non" c'est à dire sans laquelle ça ne se fait pas.

Ex: Je ne te punirai qu'*en sachant* exactement ton crime, équivaut à je te punirai à condition que je sache exactement ton crime.

<sup>155</sup> Maupassant, Bel-Ami, Brodart et Taupin, Paris, 1983, p. 18.

gérondif, encore une fois exprime l'idée de la condition et le verbe de la proposition principale se présente sous la forme du conditionnel.

Il ne faut pas confondre cet usage avec le temps du conditionnel lorsqu'il n'est pas hypothétique mais qu'il désigne simplement une affirmation réduite.

Ex: "Il devrait y avoir ici un jardin d'été, comme le parc Monceau, (...) où on entendrait de la très bonne musique *en buvant* des choses fraîches sous les arbres." <sup>156</sup>

Hâtons-nous d'ajouter que dans cet exemple, le gérondif, accompagné d'un verbe au temps mode conditionnel - mais qui n'est pas conditionnel - ne suggère aucune notion de condition. Il est ici un circonstanciel de manière.

Lorsque le gérondif exprime une qualité du procès du verbe principal, il équivaut à un adverbe de manière où de temps. Le gérondif qui exprime une qualité du procès du verbe principal doit se dérouler en même temps que lui et cette concomitance suggère l'idée du temps. Ceci étant, le gérondif est susceptible d'une double interprétation. Tantôt il exprime l'idée de manière et tantôt la valeur temporelle. C'est le contexte qui favorise l'interprétation de la manière ou celle du temps. Sachant bien que des cas peuvent se

---

<sup>156</sup> Maupassant, *Bel-Ami*, Brodard et Taupin, Paris, 1983, p. 25.

présenter où la double interprétation est possible. Ceci souligne le caractère fuyant du gérondif.

Ex: "Je le revois plaquant sur une chaise sa lourde ceinture (...) et se penchant *en me retournant* le dos pour l'étaler sur le pied de son lit."<sup>157</sup> Il se penchait comment? En me tournant le dos.

"Elle maniait entre deux doigts une plume d'oie *en la tournant* agilement."<sup>158</sup>

En outre on constate que cette concomitance entraîne parfois l'idée de la cause. Puisque la cause et son effet se réalisent le plus souvent d'une façon concomitante.

Ex: "Il sortit pour aller trouver le chef, qui s'écria *en l'apercevant*."<sup>159</sup> Le chef crie parce qu'il aperçoit Duray et il crie au moment où il l'aperçoit.

"Un soir (...) elle (Madame Bovary) s'emporta contre sa domestique qui lui demandait à sortir et balbutiait *en cherchant* un prétexte."<sup>160</sup> C'est un rapport à la fois causal et temporel.

---

<sup>157</sup> Alain-Fournier, *Le Grand Meaulnes*. Gallimard, 1972, p. 39.

<sup>158</sup> Maupassant, *Bel-Ami*, Brodart et Taupin, Paris, 1983, p. 55.

<sup>159</sup> Op cit p. 70.

<sup>160</sup> G. FLAUBERT *Madame Bovary*, Flammarion, Paris, 1986, p. 285.

Le gérondif précédé de la particule "tout" équivalant à "quoique" exprime aussi la Concession.

Ex: "*Tout en le repoussant, tout en fuyant sa bouche, elle lui rendait, malgré elle, ses baisers.*"<sup>161</sup>

Ici c'est plutôt le contexte et le mot "malgré elle" qui exprime l'opposition.

Des constructions exprimant une concession comme "Il ne le croira pas encore *en l'ayant vu*"<sup>162</sup> sont encore utilisées. Pourtant J.J. Franckel dans son œuvre intitulé "Etudes de quelques marqueurs" désapprouve cet usage.

Tout en équivaut aussi parfois à "en même temps que".

Ex: "Il murmurait: "Les cochons!" *tout en se dandinant avec grâce.*"<sup>163</sup>

## - LA PLACE DU GÉRONDIF -

Le rôle fondamental du gérondif est d'insérer un procès dans un repérage inter-prépositionnel. Comme nous avons déjà mentionné

<sup>161</sup> Maupassant, Bel-Ami, Brodard et Taupin, Paris, 1983, p. 279.

<sup>162</sup> Voir plus haut, note 59.

<sup>163</sup> Maupassant, Bel-Ami, Brodard et Taupin, Paris 1983, p. 18.

les notions primitives des deux verbes, le temps de la proposition principale et la situation jouent un rôle important dans l'établissement d'un rapport où la proposition gérondive peut exprimer la notion de temps, de cause, de manière etc ... Ceci dépend aussi de la place du gérondif et de la situation. Le gérondif peut apparaître en antéposition ou en postposition par rapport au verbe de la principale.

EN ANTÉPOSITION, il prend plutôt une valeur de repère temporel, causal, ou des valeurs mixtes, c'est-à-dire temporel et causal à la fois.

Ex: "*En travaillant* il boit beaucoup de café" pour lorsqu'il travaille, pendant qu'il travaille. C'est un gérondif complément circonstanciel de temps.

"*Trouvant* froide son étreinte, elle (Madame de Marelle) le considéra, et demanda."<sup>164</sup> Elle le regarde et pose des questions parce qu'elle trouve froide son étreinte. Le gérondif équivaut à un complément circonstanciel de cause.

"*En attendant* son tour, elle s'est ennuyée" signifie *pendant* qu'elle attendait, *parce qu'elle* attendait. C'est un gérondif susceptible d'une double interprétation.

---

<sup>164</sup> Op. Cit., p. 205.

Pour qu'on puisse parler de valeur temporelle ou causale, il faut qu'il y ait un changement d'état, d'une relation de cause à effet. L'effet étant le résultat d'un changement de situation "le gérondif des verbes vides (des verbes qui en eux mêmes n'ont pas beaucoup de notions) "avoir" et "être", paraissent peu naturels en antéposition.

Ex: "*En étant* riche, il s'est créé beaucoup de faux amis"

ou encore.

"*En ayant* la somme nécessaire, il a fait le tour du monde"

"En étant" et "en ayant" marquent un état qui dure. En remplaçant ces verbes par des verbes qui marquent en eux-mêmes une notion, un franchissement de frontière, on limite la notion de richesse. Ces expressions marquent une relation de cause à effet et deviennent plus naturelles.

Ex: "*En devenant* riche, il s'est créé beaucoup de faux amis."

"*En gagnant* la somme nécessaire, il a fait le tour du monde."

EN POSTPOSITION, il prend généralement la valeur de complément circonstanciel de manière et parfois de cause (ou encore une valeur mixte: de manière et de cause:)

Ex: "Quand il se retrouva sur l'escalier, il eut envie de descendre *en courant*."<sup>165</sup> Il voulait descendre comment? en courant. Alors il s'agit d'une indication de manière.

"Duroy ne resta pas tard, *trouvant* monotone la soirée"<sup>166</sup>  
Duroy est parti de bonne heure parce qu'il a trouvé monotone la soirée.

"Il a cassé le vase *en heurtant* la table. Il l'a cassé parce qu'il a heurté la table. Et on peut se demander: Comment il l'a cassé? En heurtant. Alors le gérondif a la valeur de cause et de manière.

Le champ sémantique des énoncés est également très important pour l'établissement d'un rapport. Considérons l'exemple:

"*En se promenant* sous la pluie, il a attrapé froid" Ici il s'agit d'une relation de cause à effet. Il a attrapé froid parce qu'il s'est promené sous la pluie. Tandis que dans,

---

<sup>165</sup> Maupassant, *Bel-Ami*, Brodart et Taupin, Paris, 1983, p. 46.

<sup>166</sup> *Op Cit.* p. 142.

" *En se promenant* sous le pluie, il a rencontré un ancien ami " les deux énoncés n'appartenant pas au même champ sémantique "en se promenant" prend une valeur de repère temporelle: Il a rencontré un ancien ami pendant la promenade sous le pluie.

- infinitif et gérondif -

Si le participe présent a des affinités avec l'adjectif, le gérondif se rapproche plutôt de l'infinitif. Le gérondif exprimant toujours une circonstance s'emploie de la même manière que l'infinitif précédé d'une préposition autre que "en"

Ex: Elle le dit *en riant, sans rire, pour rire.*

Le plus souvent lorsque le gérondif se met à la forme négative l'usage le transforme d'habitude en infinitif précédé de "sans".:

Ex: En s'arrêtant de temps à autre sur sa route, il est arrivé tard à la maison.

Pour mettre le gérondif à la forme négative, l'usage préfère: "sans s'arrêter sur sa route, il est arrivé tôt à la maison" Tandis que: "En ne s'arrêtant pas ..." est considéré comme une expression peu élégante. On voit que l'infinitif précédé de sans est l'équivalent d'un gérondif négatif.

"A *l'écouter*, on comprendrait qu'il n'a pas de bonnes connaissances sur ce sujet"

Cet infinitif vaut un véritable gérondif conditionnel. Il signifie en effet "*en l'écoutant*, on comprendrait qu'il n'a pas de bonnes connaissances sur ce sujet." Le verbe de la principale, construit au mode conditionnel signifie: "si on l'écoutait, on comprendrait ..."

Certains grammairiens appellent le gérondif forme complémentaire de l'infinitif<sup>167</sup> et étudient ensemble le participe détaché, le gérondif et l'infinitif prépositionnel car ils ne comportent pas de sujet exprimé (en tant que proposition) et ils fonctionnent comme les propositions circonstancielles. Il y a une certaine équivalence entre l'infinitif et le gérondif. Examinons les deux énoncés suivants:

1. *Avant de voir*, on ne doit pas juger
2. *En voyant*, on peut juger à propos.

Nous remarquons que l'action de voir est énoncée tantôt sous la forme d'un infinitif, tantôt sous la forme d'un gérondif. Dans les

---

<sup>167</sup> Grammaire Larousse (Difficultés, usages, 4000 ex) Les petites pratiques du français. Paris 1983, p. 75.

deux cas, elle a la même valeur sémantique: Si on voit, lorsqu'on voit.

De même que l'infinitif complément circonstanciel a la forme composée (l'infinitif passé) le gérondif aussi est utilisé – toutefois assez rarement – sous la forme composée qui marque un achèvement:

Ex: *En l'ayant vu* arriver, elle a couru prévenir son mari.

"En ayant vu" est souvent remplacé par *après avoir vu*. Le gérondif encore une fois se transforme en infinitif.

## LE PARTICIPE PASSÉ

Quelle est la valeur du participe passé? On a déjà étudié plus haut que le gérondif n'avait pas d'aspect en lui-même mais qu'il empruntait l'aspect du verbe de la proposition principale et que le participe présent avait l'aspect inaccompli. Quant au participe passé, en général, il marque une action accomplie:

Ex: "Une personne *étonnante*" qui continue encore à étonner les gens, on n'a pas encore de résultat, donc c'est l'inaccompli.

"Une personne *étonnée*" il s'agit du résultat d'une action par conséquent on peut parler de l'accompli.

Le participe présent "*étonnante*" désigne une action en voie de réalisation dont l'agent est la "personne" donc il est plus proche du verbe. Tandis que dans "une personne *étonnée*" l'étonnement ne sort pas de la personne. Celle-ci n'est que le lieu de réalisation de l'événement; c'est elle qui subit les conséquences, le résultat. On peut dire alors que "*étonnée*" est plus proche de l'adjectif.

Puisque "*étonnante*" est une action qui sort de la personne, il a une valeur *opérative* tandis que dans "une personne *étonnée*" on a

le résultat d'une action qui a comme lieu de réalisation "la personne". Alors "étonnée" a une valeur résultative.

Quant au participe passé, on peut distinguer sous une même forme, deux valeurs différentes; La forme verbale correspondante a une valeur opérative et la forme adjectivale une valeur résultative

Valeur opérative	Valeur résultative
Une lettre <i>écrite</i> par le directeur a été publiée dans une revue.  v.	Une lettre bien <i>écrite</i> .  adj.

A/ Comme forme verbale, on retrouve le participe passé joint;

a. à l'auxiliaire<sup>168</sup> "être",

<sup>168</sup> Rappelons que le verbe avoir peut être un verbe plein ayant le sens de posséder;

Ex: "Il a deux maisons"

et le verbe "être", plein, signifie exister;

Ex: "Je pense donc je suis."

Lorsqu'ils deviennent auxiliaires, ils se vident de leur sens.

b. à l'auxiliaire "avoir" où il est outil de conjugaison pour les temps composés,

c. employé seul.

Au cas où le participe passé est employé seul, il est ou un verbe avec la chute de "étant" ou bien un adjectif et en général ce participe a la valeur d'une proposition relative:

Ex: "C'étaient de petits manuels par demandes et par réponses et des espèces de roman, à cartonnage rose et à style douceâtre, *fabriqués* par des séminaristes troubadours ou des bas-bleus repenties." <sup>169</sup>

"La place, retentissante de cris, sentait des fleurs qui débordaient son pavé, roses, jasmins, oeillets, narcisses et tubéreuses, *espacés* inégalement par des verdure humides" <sup>170</sup>

L'emploi du participe passé à valeur de proposition relative simplifie la phrase et lui donne une grande cohésion.

---

<sup>169</sup> G. Flaubert. *Madame Bovary* Flammarion. Paris. 1986 p. 283.

<sup>170</sup> Op. Cit., p. 311.

## a) AVEC ETRE

Combiné avec l'auxiliaire être, le participe passé des verbes intransitifs sert à créer des temps nouveaux:

Ex: Je suis parti.

Je serai parti.

J'étais parti etc. ...

L'auxiliaire être indique le mode, le temps, la personne et le nombre, tandis que le participe passé exprime l'idée de l'action. Dans ce cas comme il s'agit d'une forme verbale composée et non simple, elle désigne l'aspect accompli.

On sait que certains verbes intransitifs et les verbes pronominaux ne se conjuguent qu'avec l'auxiliaire être. Dans ces deux cas, l'auxiliaire fonctionne de la même manière que le verbe "avoir". Pour s'en convaincre il suffit de comparer "il a voyagé" avec "il est parti". Et "Il a lavé ses habits" avec "Il s'est lavé les mains". Dans ce cas l'auxiliaire "être" suivi du participe, forme un temps à aspect accompli.

## b. AVEC AVOIR

Utilisé avec les différentes formes de l'auxiliaire "avoir", le participe passé sert à former des temps nouveaux:

J'avais terminé

J'ai terminé

J'aurai terminé etc...

Le participe passé employé avec l'auxiliaire "avoir" a plutôt l'aspect accompli.

Même si l'usage en est limité de nos jours il existe des participes passés qu'on peut utiliser avec l'auxiliaire "avoir", comme avec l'auxiliaire "être". Cela permet de voir la différence de sens qu'ils introduisent dans l'énoncé sur le plan temporel.

Ex: Elle a vieilli en un an

Elle est vieillie.

Employé avec "avoir" le participe passé marque une action qui s'est déroulée, terminée en un espace de temps. C'est une finesse

d'expression particulière. Tandis que dans le deuxième exemple, le participe passé exprime un état qui résulte de l'action. Il en est de même pour les verbes réussir, rajeunir, pourrir, déménager, déborder, changer, aborder, diminuer, grossir, éclater, disparaître, divorcer etc...

Le participe passé employé avec "avoir" exprime un procès. Normalement, l'auxiliaire "avoir" n'est qu'un marqueur morphologique de temps:

Ex: J'ai aimé<sup>171</sup>

Bref, on peut dire qu'avec le participe passé on utilise l'auxiliaire "avoir" si on veut souligner l'aspect accompli du verbe.

c. Employé seul, le participe passé fonctionne comme un qualificatif. Dans son emploi détaché, il équivaut à une proposition relative réduite où le pronom relatif et la copule "être" sont tombés.

Ex: Mon frère, *malade*, est décédé,

pour Mon frère *qui était malade* ....

---

<sup>171</sup> Certains grammairiens, en se basant sur quelques usages du vieux français et du bas latin, considèrent que la morphologie des temps du futur se décomposent en infinitif et indicatif présent du verbe avoir:  
 aimer + ai; aimer + as; aimer + ont.  
 voir ....

Mon livre d'histoire *perdu*, a été retrouvé.

pour Mon livre d'histoire *qui était perdu*....

L'usage utilise souvent le participe passé en tête de la phrase, sous une forme détachée. Dans ce cas il sous-entend le participe présent "étant".

Ex: "Jacques Rival, *étendu* tout au long sur un divan, fumait un cigare, les yeux fermés." <sup>172</sup>

"Binet, *fatigué* d'attendre l'Hirondelle avait définitivement avancé son repas d'une heure" <sup>173</sup>

Il est facile de remarquer que l'auxiliaire "ayant" ne disparaît pas.

Ex: "*Ayant dîné* chez un marchand de vin auprès de l'Arc de Triomphe de l'Etoile, il revint lentement à pied chez lui par les boulevards extérieurs." <sup>174</sup>

---

<sup>172</sup> Maupassant, *Bel-Ami*, Brodard et Taupin Paris, 1983. p. 63.

<sup>173</sup> G. Flaubert. *Madame Bovary*, Flammarion Paris, 1986, p. 331.

<sup>174</sup> Maupassant, *Op. Cit.* p. 73.

Cet emploi rapproche le participe de la forme adjectivale. Il est fréquent de voir le participe passé fonctionnant comme un véritable qualificatif.

Ex: "Il se paya un déjeuner succulent dans un bon restaurant à prix *modérés*, qu'il connaissait"<sup>175</sup>

"Puis il sourit, d'un drôle de sourire (...) et avec un ton gouailleur et *convaincu*, il prononça:"<sup>176</sup>

Ce phénomène a poussé Patrick Charaudeau à rattacher le participe passé à l'adjectif et il l'étudie dans le chapitre intitulé "la qualification, la comparaison et les procédés d'objectivation."

#### B/ Le participe passé employé comme adjectif.

Employé seul, le participe passé a souvent la valeur adjectivale. Comme un véritable adjectif il s'accorde en genre et en nombre avec le nom ou le pronom auquel il se rapporte. La construction participiale remplit une fonction d'épithète du sujet ou de l'objet ou bien encore une fonction d'attribut.

---

<sup>175</sup> Op. Cit. p. 70.

<sup>176</sup> Op. Cit. p. 73.

Ex: "J'ai vu autrefois une pièce *intitulée* "Le Gamin de Paris" où on remarque le caractère d'un vieux général qui est vraiment *tapé*"<sup>177</sup>

Dans cette phrase les deux participe passé "intitulé" et "tapé" jouent le rôle d'adjectif. Le premier étant épithète et le deuxième attribut.

"On représentait au milieu du chœur des espèces de forces appelées mystères"<sup>178</sup> (participe épithète)

Grevisse fait remarquer que le participe passé employé comme épithète après un nom, et introduit par une préposition temporelle, peut former avec ce nom une expression concrète et descriptive.

Ex: "Après les Maures défaits."

En tirant du participe passé "*défait*" un nom d'action "*la défaite*" auquel on donne pour complément déterminatif le nom qui précède, "Maures", on obtient l'équivalent sémantique:

Après la défaite des Maures."<sup>179</sup>

---

<sup>177</sup> G. Flaubert. *Madame Bovary*. p. 287.

<sup>178</sup> Ibid.

<sup>179</sup> Maurice Grevisse. *Le Bon Usage*, p. 905 § 1904.

## LA VALEUR ACTIVE / PASSIVE

En général l'emploi du participe passé des verbes transitifs avec "être" a la valeur passive et celui des verbes intransitifs et pronominaux, une valeur active.

Ex: Il est parti pour la provence (actif)

Il est puni pour avoir négligé son travail. (passif)

Utilisé sans auxiliaire le participe passé a souvent le sens passif.

Ex: Une femme trompée.

La forme du participe passé ne correspond pas toujours à sa signification. D'après Meigret<sup>180</sup> la forme peut être active et le sens passif ou contraire. Dans l'exemple "*Un homme bien avisé*", la forme est passive mais le sens actif.

---

<sup>180</sup> A. Benoist, *De La Syntaxe Française du XVIIe s.* Slotkine Reprints Genève 1968. p. 44.

## LA VALEUR TEMPORELLE

Le participe passé exprime tantôt la simultanéité;

Ex: "Le petit enfant se tient cramponné au cou de sa mère."

et tantôt un fait antérieur par rapport à l'action de la principale.

Ex: Elle a distribué

distribue les sandwiches

distribuera

préparés aux enfants.

L'indication temporelle du verbe passif, rappelons-le est fournie par l'auxiliaire "être" tout seul, abstraction faite du participe.

Ex: Je suis aimé (présent de l'indicatif)

J'ai été aimé (passé composé)

J'aurai été aimé (futur antérieur)

Par ailleurs, on trouve des verbes dont la signification a la valeur accomplie et par conséquent exprimant le passé. "*Je suis engendré de mon père*" veut dire "*mon père m'a engendré*" donc il s'agit du passé. Il en est de même pour "*une biche blessée*" où "*blessée*" a la signification d'une action déjà accomplie.



## CHAPITRE IV

### LA MORPHOLOGIE

#### LE PARTICIPE PRESENT

A LA VOIX ACTIVE, le participe dit présent *simple* est formé par la désinence *-ant*, commune aux verbes de tous les groupes, sur le radical de la première personne du pluriel de l'indicatif présent.

Ex: Nous chant ons ⇒ chant ant

Nous choisiss ons ⇒ choisiss ant

Nous sort ons ⇒ sort ant

Nous ri ons ⇒ ri ant

etc...

A LA FORME COMPOSÉE, c'est l'auxiliaire qui porte la désinence "-ant" suivie du participe passé du verbe.

Ayant fini

étant sorti

s'étant promené

A LA VOIX PASSIVE la désinence apparaît dans l'auxiliaire "être"; "étant", forme simple et à l'auxiliaire de ce dernier, s'il s'agit de la forme composée, "ayant été".

Ex: étant visité

ayant été visité.

En ancien français et à l'époque classique, le participe présent s'accordait en genre et en nombre avec le nom ou le pronom auquel il se rapporte.

Ex: "Phèdre, dans ce palais, *tremblante* pour son fils".<sup>181</sup>

A partir de 1679, l'Académie française, pour distinguer les participes des adjectifs verbaux, a formulé la règle de l'accord du participe présent; celui-ci reste toujours invariable. Et pourtant à notre époque, certains écrivains font l'accord pour effet de style.

---

<sup>181</sup> Racine, *Phèdre*, vers 395.

Ex: La femme *aimante* beaucoup les sorties, néglige ses enfants.

Le bruit de la pierre *sonnante* sous le marteau.<sup>182</sup>

La forme verbale du participe présent exclut toute indication de mode, de temps ou de personne et surtout de genre et de nombre. De ce point de vue, il existe une opposition entre le participe présent et sa forme adjectivale; l'adjectif verbal s'accorde en genre et en nombre avec le nom ou le pronom auquel il se rapporte.

D'autre part les participes présents diffèrent de leurs adjectifs verbaux correspondant (ainsi que du nom) par leur morphologie. La distinction morphologique est assurée tantôt par les consonnes et tantôt par les voyelles. Dans le premier groupe on voit l'opposition;

qu/c comme communiquant / communicant,<sup>183</sup>

<sup>182</sup> Lamartine, Tailleur de pierre de Saint-Point, chapitre IV.

<sup>183</sup> On sait que, employée comme participe présent ou adjectif verbal, la forme "-ant" correspondant à un verbe en "-quer" s'écrit toujours "-quant": "Les troupes *attaquant* l'ennemi. Repousser les *attaquants*. Les mouches *piquant* des chevaux. Des mots *piquants*. Les *piquants* du chardon.\*

Cette règle n'est pas d'une application absolue. Il y a des verbes où le "qu" reste au participe présent:

Ex: Provoquant / provocant  
 communiquant / communicant  
 convainquant / convaincant  
 suffoquant / suffocant  
 vaquant / vacant

convainquant / convaincant

provoquant / provocant

suffoquant / suffocant

vaquant / vacant

et gu/g comme fatigant / fatigant

navigant / navigant

déléguant / délégant

divagant / divagant

extravagant / extravagant

fringant / fringant

---

En général, lorsqu'il existe déjà un adjectif synonyme et de la même racine, le participe présent ne forme pas l'adjectif verbal.

Ex: Une chaise boitante n'est pas l'équivalent d'une chaise qui boite" mais ou utilise "une chaise boiteuse" Cette règle connaît pourtant quelques exceptions comme, écumant, écumeux, moussant, mousseux etc...\*\*

\* Voir Grevisse M. Le Bon Usage, p. 898 § 1891.

\*\* M. Van Willigen "Restrictions opérant sur l'adjectivisation des participes présents" in Cahiers de Lexicologie, Utrecht, p. 154.

intrigant / intrigant

subjugant / subjugant

zigzagant / zigzagant

On remarque, dans ce groupe la même désinence "ant" employée pour l'adjectif verbal et le participe présent.

Dans le deuxième groupe, la désinence "ant" est réservée au participe présent tandis que "ent" désigne l'adjectif verbal. On sait que le participe latin, en dehors du premier groupe, porte la désinence "ent". Mais celle-ci a disparu du participe, éliminée par "ant", plus fréquente. Toutefois "ent" a été maintenue comme désinence de l'adjectif verbal.

Ex: adhérent / adhérent

affluent / affluent

coïncident / coïncident

compétent / compétent

confluent / confluent

déférant / déferent

différant / différent

divergeant / divergent

émergeant / émergent

équivalant / équivalent

excellant / excellent

expédiant / expédient

influant / influent

interférant / interférent

précédant / précédent

somnolant / somnolent

violant / violent

## LE GERONDIF

Le gérondif a les mêmes formes que le participe présent mais il est souvent précédé de la particule "en". Pourtant dans la langue littéraire, on rencontre assez souvent sa forme dépourvue de "en".

Ex: "Elle se tut; puis le *serrant* dans ses bras, elle murmura." <sup>184</sup>

"Le long d'une pente verticale, sur laquelle je progressais, suspendu au-dessus du vide, *creusant* des trous pour loger mes poings, voilà que mon coeur tombe en panne." <sup>185</sup>

"Leur lecture me rappellera la douceur que je goûte à les écrire, et *faisant* renaître ainsi pour moi le temps passé, doublera pour ainsi dire mon existence." <sup>186</sup>

"A Alger, une seconde fois, *marchant* encore sous la même averse (...) je m'obstinais à espérer." <sup>187</sup>

---

<sup>184</sup> Guy de Maupassant. *Bel-Ami* p. 114.

<sup>185</sup> A. de Saint-Exupéry. *Terre des Hommes*, Gallimard, Paris 1939, p. 57.

<sup>186</sup> Rousseau. *Les Rêveries du Promeneur Solitaire*, Bordas Nancy 1987. p. 29.

<sup>187</sup> Camus. *L'été*. Gallimard, Paris 1971. p. 165.

En ancien français comme en latin, le gérondif était employé sans la particule "en". Quelques expressions figées comme "chemin *faisant*", "argent comptant", "tambour *battant*" rappellent l'ancien usage.

Le gérondif et le participe présent ont emprunté leur désinence au premier groupe des verbes latins. En latin, les différents cas du gérondif (génitif, datif, ablatif etc...) constituaient avec les supins la déclinaison de l'infinitif:

Le gérondif: amand us (nominatif)

amand i (génitif)

amand o (ablatif et datif)

Le supin: amat us

amat u

C'est le datif qu'on a conservé comme gérondif. Les désinences des cas (us, i, o) ont disparu. Le "d" final s'est transformé en "t" d'après la loi de la phonétique (d'où l'amant). Ainsi le gérondif a évolué et il a rencontré le participe présent.

Avec la disparition de la déclinaison on a été obligé d'utiliser la particule "en". Aujourd'hui, dans les grammaires, on dit que le gérondif est un participe présent précédé de "en" ce qui n'est pas tout à fait correct.



## LE PARTICIPE PASSÉ

La formation du participe passé des verbes du premier groupe est fixée par des règles bien précises. Quant aux autres verbes, ils connaissent de nombreuses exceptions. Après la disparition des désinences héritées du latin (-tus, -sus), il s'est reconstitué en français un nouveau système de désinences qui est -é pour la première conjugaison et -i, -u pour les autres verbes. Il existe aussi des verbes irréguliers qui ont eu toujours tendance à prendre les désinences régulières -é, -i, -u.

Les participes accentués sur la désinence ont comme voyelle finale -é, -i, -u et ils ont une forme plus régulière.

cantàtu (m) a donné *chanté*

dormìtu (m) a donné *dormi*

vendùtu (m) a donné *vendu*

Mais les participes passés *couvert, offert, acquis, mort, craint*, etc... ont maintenu leur forme traditionnelle;

copertum > *couvert*

mortuum > *mort*

absolutum > *absou(s)* dont le féminin fait *absoute*

Il y a aussi inclû -su(m) qui a donné *inclus*.

La seule exception des verbes du deuxième groupe est "*bénit*" qui garde parfois le "t" au participe.

Les participes accentués sur le radical: Ceux-ci sont nombreux et présentent des formes variées. Par exemple rompre a donné en ancien français rout (d'où route); perdre, pert (d'où perte); teindre, teint et cuire, cuit.

Il n'y a rien de commun entre les participes passés de l'ancien français et ceux du français moderne des verbes devoir, *dette*; faillir, *faute* peser, *poids*; mouvoir, *meute*.

Les participes en "u" sont plus fréquents et ils ont remplacé les participes passés en "s".

Ex: Mors s'est transformé en *mordu*.

De bonne heure, à l'époque pré littéraire, les participes passés qui ne sont pas étroitement intégrés dans le système du verbe ont été souvent modifiés par l'analogie:

Ex: dictum, prèhensum, missum ont donné *dit, pris, mis*.

Les formes du participe passé et de son adjectif verbal sont identiques, sauf *bèni* et *bènit* (réservé à la bénédiction rituelle)

Comme nous l'avons signalé plus haut, la morphologie des participes passés des verbes qui n'appartiennent pas au premier groupe n'est pas fixée par une règle commune. Marc Plénat<sup>188</sup> cherche à résoudre ce problème. D'après lui, à la lumière de la phonétique, le radical sous-jacent d'un verbe est la plupart du temps identique ou très analogue à la forme qu'il prend à l'imparfait. La marque du passé simple est "s" et celle du participe passé est "t". Ces lettres sont séparées du radical par une voyelle thématique qui est la même pour tous les verbes de l'autre conjugaison. La voyelle thématique se trouve aussi bien dans les formes faibles que dans les formes fortes. Plénat étudie les voyelles thématiques -i, -u. (Nous n'avons pas de participes passés en "a") Parfois la voyelle thématique disparaît comme dans *ouvert, couvert*, etc... Cette voyelle

---

<sup>188</sup> "Morphologie du passé simple et du participe passé des verbes de l'autre conjugaison." in "Review of Applied Linguistics" Bruxelles. 1987 - L'auteur désigne, par "l'autre conjugaison" tous les verbes qui n'appartiennent pas à la première conjugaison.

thématique dépend en général du radical que nous fournit l'imparfait. Celle-ci est en général la même dans le passé simple et le participe passé. Grâce à elle, un grand nombre de morphèmes considérés jusqu'ici comme irréguliers deviennent plutôt réguliers.


Néanmoins la phonétique seul ne peut pas expliquer la totalité de la morphologie du passé simple et du participe passé. Certaines formes, notamment dans les verbes usuels, ne se soumettent pas aux lois de la phonétique générale mais bien plutôt aux lois de la dérivation de l'étymologie latine. Pour avoir négligé ce procédé, Plénat s'est heurté à des formes phonétiquement inexplicables comme le passé simple et le participe passé du verbe *faire*.

Quant aux dérivés nominaux et adjectivaux des verbes, ils peuvent jeter une lumière particulière sur ces formes. Il ne faut pas cependant leur donner trop de relief car ils sont postérieurs aux participes dont ils dérivent ou bien ils offrent une deuxième forme d'un participe qui avait deux formes; l'une savante et l'autre populaire.

pouvant	puissant
(a)	(c)
savant	sachant
(b)	(d)

"a" et "b" dérivent du radical de l'imparfait tandis que "c" et "d" viennent du radical du subjonctif. Cette transformation dérive de l'usage, fantaisiste, car ce sont des verbes usuels.

Marc Plénat a émis des solutions inadmissibles. Ces problèmes ne peuvent pas être résolus par la phonétique mais il faut avoir recours à l'évolution historique de la langue. Les verbes usuels, rappelons - le, dépendent de l'usage et ne se soumettent pas toujours aux lois scientifiques de la phonétique comme c'est le cas pour les verbes *faire* et *taire*.



## CONCLUSION

D'habitude, la conclusion contient le fruit des recherches entreprises. On y formule l'acquis principal auquel on a abouti. Dans ce domaine, à l'heure présente, l'apport définitif des grammairiens au sujet du participe est presque nul. Les critiques portées sur le vocabulaire grammatical et les théories du participe sont nombreuses et pertinentes. On sait qu'on ne doit plus parler de "participe présent" ni de "participe passé", puisque l'un et l'autre n'impliquent aucune idée de temps. Mais comment remplacer ces appellations inadéquates. La question reste posée et n'a pas jusqu'ici trouvé une réponse valable. L'usage adopté par certains grammairiens qui refusent de parler de "participe présent" et qui écrivent les formes en -ant, et au lieu de participe passé, ils écrivent les formes en -é, -i, -u, -s, -t, dénote une véritable lacune qu'on n'a pas réussi à combler. Le lecteur peut avoir l'impression que, à ce stade, le travail de destruction de l'ancien chapitre de participe est déjà bien avancé, mais que la construction du nouveau chapitre n'est encore qu'à ses débuts. Les nouvelles propositions foisonnent. Toutefois une synthèse reste encore à faire.

Quoi qu'il en soit, une réflexion sur la question délicate du participe est toujours salutaire. Elle éveille l'attention sur un point

discutable, et aiguise les esprits pour mieux cerner les participes, dans l'espoir d'aboutir dans un proche avenir à une nouvelle présentation de cette forme grammaticale autour de laquelle l'unanimité doit enfin se faire. Tel est enfin notre souhait le plus cher.



## BIBLIOGRAPHIE

## A) OUVRAGES GRAMMATICAUX

Anglade, J., Grammaire Elémentaire de l'Ancien Français, Armand Colin, Paris, 1965.

Anonyme., De bene instituendis græcæ linguæ studiis. Paris, 1587.

Anonyme, Grammaire Larousse (Difficultés, usages, 4000 ex) Les petites pratiques du français, Larousse, Paris, 1983.

Arcaini, E., "La Passivité. Etude théorique et analyse contrastive: domaine français et italien" in Contrastes, Paris, 10 mai 1985, p. 11-45.

Arnauld, A., - Lancelot Cl., Grammaire générale et raisonnée de la Langue Française, Paris, 1660.

Baylon, Ch. et Fabre, P., Grammaire Systématique de la Langue Française Editions Fernand Nathan, Paris, 1978.

Bédart, E., - Maurais, J., éditeurs La Norme Linguistique, Ouvrage collectif. Québec, 1983.

Benoist, A., De la Syntaxe Française entre Palsgrave et Vaugelas, Slatkine Reprints, Genève, 1968.

Brunot, F., Histoire de la Langue Française des origines à nos jours.  
Tome I. De l'époque latine à la Renaissance.  
Tome II. Le XVI<sup>e</sup> siècle.  
Tome III. La formation de la langue classique 1600-1660.  
Tome IV. La langue classique 1660-1715, Armand Colin, Paris, 1966-1968.

- Brunot, F., Bruneau Ch., Précis de Grammaire Historique de la Langue Française, Masson et C<sup>ie</sup>, éditeurs, Paris, 1964.
- Callamand, M., Grammaire Vivante du Français, Larousse, Paris, 1989.
- Capelle, G., - Ferrot, J. L., Grammaire de base du français contemporain, Hachette, Paris, 1979.
- Casevitz, M., - Chardin F., "L'héritage gréco-latin" in La Norme Linguistique, ouvrage collectif, Quebec, 1983, p. 45-68.
- Charaudeau, P., Grammaire du sens et de l'expression. Hachette, Paris, 1992.
- Chevalier, J.C., - Blanche - Benveniste C. - Arrivé M. - Peytard J., Grammaire Larousse du Français Contemporain, Larousse, Paris, 1970.
- Clément, L., Henri Estienne, Genève, 1967.
- Crouzet, P., Grammaire Latine simple et complète, Didier, Paris, 1934.
- Dubois, J., Grammaire Structurale du Français: Le verbe, Larousse, Paris, 1967.
- Dubois, J., - Lagane, R., La Nouvelle Grammaire du Français, Larousse, Paris, 1973.
- Estienne, H., De Latinitate falso suspecta, Lyon, 1576.
- Franckel, J-J., Etudes de quelques marqueurs aspectuels du français, Librairie Droz, Genève, 1989.
- François, G., Grammaire Latine, Liège, Dessain, 1961.
- Grevisse, M., Le Bon Usage Grammaire Française avec des Remarques sur la langue française d'aujourd'hui, Duculot, Onzième édition. 1980.

- Grevisse, M., - Goosse, A., Nouvelle Grammaire Française, Duculot, Paris, Gembloux, 1980.
- Haase, A., Syntaxe Française du XVII<sup>e</sup>siècle, 7<sup>e</sup> édition traduite et remaniée par M. Obert, Delagrave, Paris, 1969.
- Haddad, N., L'étape de la Renaissance dans l'Histoire de langue française, Ankara, 1990.
- Henrichsen, A. J., "Quelques remarques sur l'emploi des formes verbales en -ant en français moderne." Revue Romane, t. II. fasc. 2, Paris 1967.
- Martinet, A., Grammaire fonctionnelle du Français, Crédif, Paris, 1979.
- Monnerie, A., Le Français au Présent. Didier, Paris, 1987.
- Ouellet, J., "Sémantique Grammaticale du verbe l" in Langues et Linguistique, Quebec Vol. XIII, 1987, p. 183-230.
- Plénat, M. "Morphologie du passé simple et du participe passé des verbes de l'"autre" conjugaison." in Review of Applied Linguistics, Washington, 1987, Vol. 77-78, p. 93-150.
- Rougerie, A., Grammaire Française et exercices, Dunod, Paris, 1961.
- Schmidt - Knäbel, S. "Die Syntax der -ant formen im modernen Französisch" Thèse de doctorat inédite. Université de Köln, décembre 1969.
- Stavinohova, Z., "Les Constructions Participiales dans les textes de spécialité" in Etudes Romanes, Brno, t. XXI, 1991, p. 29-41.
- Stavinohova, Z. "Quelques remarques à propos du gérondif dans le français écrit" in Etudes Romanes Brno t. XXII, 1992, p. 33-40.
- Togoby, K., Structure immanente de la langue française, Paris, 1965.

Van Willigen - Sinemus, M., "Restrictions opérant sur l'adjectivisation des participes présents" in Cahiers de Lexicologie Utrecht t. LIII, part. 2. 1988, p. 149-157.

Wagner, R.L. et Pinchon, J., Grammaire du Français classique et moderne, Hachette, Paris, 1962.

Weinrich, H., (Traduit par Gilbert Dalgalian et Daniel Malbert) Grammaire Textuelle du Français, Didier/Hatier, Paris, 1989.

## B) ŒUVRES LITTÉRAIRES

Alain-Fournier, Le Grand Meaulnes, Gallimard, Arthème Fayard, Paris, 1986.

Camus, A., Noces suivi de L'été Gallimard, Paris, 1971.

Camus, A., L'Étranger Gallimard, Paris, 1972.

Camus, A., La Peste, Gallimard, Paris, 1947.

Flaubert, G., Madame Bovary Flammarion, Paris, 1986.

Hugo, V. Les Misérables Brodart et Taupin Parisi 1972.

Maupassant, G., de Bel-Ami, Librairie Générale Française Brodard et Taupin, Paris, 1983.

Saint-Exupéry, A. de, Terre des hommes, Gallimard, Paris, 1968.

Saint-Exupéry, A., de, Le petit Prince Gallimard, Paris, 1985.

Rousseau, J. J., Les Rêveries du promeneur solitaire, Bordas, Nancy, 1966.